



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne - CAER

Section : Arts plastiques

Session 2021

Rapport de jury présenté par : Gaëlle JUMELAIS-DAVID

Présidente du jury

**CADRE RÉGLEMENTAIRE
REMARQUES DE LA PRESIDENCE DU JURY
DONNÉES DE LA SESSION 2021**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

I / COMPRENDRE LES ATTENDUS DU DOSSIER RAEP

1. *Respecter le cadrage institutionnel sur la mise en forme*
2. *Éviter les hors sujets et hors normes*
3. *Justifier d'éventuelles situations particulières*
4. *S'engager selon des principes éthiques*
5. *Savoir s'approprier les conseils*

II / PRÉSENTER UN PARCOURS PROFESSIONNEL

1. *Organiser le récit d'un parcours*
2. *Rendre compte des compétences attendues pour un enseignant*

III / TÉMOIGNER D'UNE SITUATION D'APPRENTISSAGE SIGNIFICATIVE

1. *Construire une séquence pédagogique de la création à l'analyse*
2. *Maîtriser les savoirs disciplinaires*
3. *Mettre en œuvre une situation d'enseignement*
4. *Présenter à l'écrit une verbalisation*
5. *Donner du sens aux compétences visées*
6. *Collaborer, coopérer au sein d'une équipe éducative*
7. *Penser et structurer les annexes*

ÉPREUVE D'ADMISSION

I / LA PRÉPARATION : ANALYSER, CONSTRUIRE, STRUCTURER

1. *Appréhender le dossier*
2. *Questionner et problématiser*
3. *Affiner ses choix*
4. *Élaborer un dispositif pédagogique*
5. *Structurer une séquence*
6. *Attester de connaissances, s'approprier une culture artistique*
7. *Penser l'évaluation*

II / L'ORAL : PRÉSENTER, PARTAGER, CONVAINCRE

1. *Exploiter les différents temps de l'oral*
2. *Organiser son exposé*
3. *Témoigner de connaissances didactiques et artistiques*
4. *Adopter une posture professionnelle*
5. *Faire preuve d'écoute, de recul, de réactivité*
6. *Les spécificités de l'épreuve orale en visio-conférence*

ANNEXES

Textes officiels de référence
Bibliographie indicative
Exemples de sujets (épreuve professionnelle orale)

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Madame Gaëlle JUMELAIS-DAVID,
Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale,
Présidente

Monsieur Jean-Pierre MARQUET
Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional
Vice-Président

Madame Corinne GREGOV,
Professeure d'arts plastiques
Secrétaire générale

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, section arts plastiques

A. - Épreuve d'admissibilité (coefficient 1).

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;

— la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B. - Épreuve d'admission (coefficient 2).

Épreuve professionnelle.

Cette épreuve traite d'une situation d'enseignement. Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant :

- des documents visuels : reproduction d'œuvres empruntées aussi bien au patrimoine qu'à la production contemporaine dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, de la photographie, des techniques artistiques mises en œuvre dans ces divers domaines ;
- des documents textuels : textes esthétiques ou théoriques sur l'art, textes d'histoire de l'art, écrits d'artistes, critiques et commentaires, textes pédagogiques, extraits de programmes, textes relatifs aux technologies artistiques ;
- une demande d'exploitation précise formulée par le jury pour orienter la prestation du candidat et la situer dans un cadre pédagogique déterminé.

Au cours de l'exposé, le candidat analyse tout ou partie du dossier proposé par le jury et présente un ou plusieurs points relatifs aux approches didactiques et aux démarches pédagogiques qu'il serait possible d'élaborer à partir du dossier. A cette occasion, il peut s'appuyer sur des expériences vécues, notamment lorsqu'elles établissent des relations avec les autres domaines artistiques, les autres disciplines, le volet artistique et culturel du projet d'établissement, les partenaires des domaines artistiques et culturels ; ou lorsqu'elles mettent en pratique les nouvelles techniques et technologies.

Au cours de l'entretien avec le jury, les échanges portent sur les analyses et les propositions du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Présidente nouvellement nommée, je tiens en tout premier lieu à remercier chaleureusement mon prédécesseur Monsieur Philippe Galais, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), pour ce qu'il a accompli tant en sa qualité de président qu'au cours de la récente période de transition. Nous lui devons beaucoup et nous souhaitons, avec le nouveau directoire, poursuivre cette mission avec la même rigueur, réflexivité et efficacité qui ont permis la bonne tenue de ce concours et ses avancées.

Ce rapport est à nouveau marqué par le contexte particulier dans lequel s'est déroulé la session 2021, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de la COVID19. Contrairement à la session 2020, les deux épreuves du concours ont pu se tenir pour cette session, dans des conditions satisfaisantes et dans le respect du protocole sanitaire. Compte tenu cependant de la situation, le ministère avait proposé pour les candidats des DROM/COM cette nouvelle possibilité : faire ou non le choix de passer l'épreuve d'admission du concours du Capes interne - Caer section arts plastiques en visioconférence. Dès lors, tout a été mis en place pour organiser dans les meilleures conditions cette double passation des oraux en présentiel et en distanciel.

Il faut ici remercier vivement le jury, le secrétariat du concours, les établissements d'accueil, les différents services et l'ensemble des personnels, pour leur grande disponibilité ainsi que leur attention portée au bon déroulement du concours.

En termes de résultats, la présidence félicite les candidats admis lors de cette session qui a permis de pourvoir la totalité des postes ouverts pour le CAPES (37 admis pour 37 postes), et pour le CAER (34 admis pour 34 postes). Il faut sans doute y voir le signe, depuis la session 2018, d'une intégration de plus en plus efficace, dans les situations rapportées, des évolutions institutionnelles que sont les programmes disciplinaires, l'élaboration d'une progression conçue à l'échelle du cycle (attendus de fin de cycle), les enseignements complémentaires que sont les enseignements pratiques interdisciplinaires et l'accompagnement personnalisé, qui constituent le cadre réglementaire d'exercice en collège.

Le présent rapport vient compléter les précédents et, nous l'espérons, fournir des indications précieuses aux candidats quant à leur future préparation au concours.

Comme pour chaque session, l'enjeu est de recueillir les éléments transmis par l'ensemble des membres du jury, leurs commentaires, leurs souhaits et leurs conseils et de fournir aux futurs admis des éléments utiles à une meilleure compréhension des attentes et des modalités de recrutement. Il est donc demandé aux candidats de s'emparer des données fournies, qu'il s'agisse des informations chiffrées, des textes officiels définissant les épreuves du concours ou de ceux régissant l'exercice du métier d'enseignant, afin d'optimiser leur prestation.

En effet, il convient tout autant de maîtriser les savoirs scientifiques liés aux arts plastiques, leur transposition en objets d'apprentissage, les conditions de la mise en œuvre de leur enseignement, que la forme même du concours (dossier RAEP pour l'admissibilité puis oral professionnel pour l'admission) ou l'état de la réflexion sur l'École. Nous ne saurions trop conseiller aux candidats de prolonger leur préparation par la lecture des précédents rapports, chacun pointant un aspect spécifique, chacun proposant une formulation renouvelée de conseils toujours valides.

Divers exemples ainsi qu'une bibliographie permettent d'approfondir les éléments nécessaires liés au champ disciplinaire mobilisé tout au long des épreuves de ce concours. Cette culture professionnelle

suppose d'être actualisée, confrontée aux pratiques récentes et vivantes comme à l'histoire de l'art, sans laquelle aucune représentation structurée des grands mouvements de l'évolution artistique n'est envisageable, ni donc, enseignable.

Le jury est particulièrement attentif à la rigueur de la restitution de ces savoirs disciplinaires, comme il est sensible à l'intelligence et à la souplesse de leur présentation aux élèves. Ce dernier point permet de souligner qu'en écho à la maîtrise des savoirs disciplinaires, il convient de développer une connaissance et une appropriation des grands courants de la réflexion pédagogique : exercer le métier de professeur suppose en effet de disposer d'une égale maîtrise disciplinaire (ce que l'on enseigne) et pédagogique (comment on l'enseigne).

La particularité que partagent les concours internes tient dans l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Cet écrit construit sur la présentation par le candidat d'expériences professionnelles, suppose qu'il maîtrise des compétences rédactionnelles, synthétiques et analytiques.

Le rapport apporte ici quelques précisions, nourries d'exemples concrets, pour permettre à chacun de travailler ces savoir-faire indispensables. À ces premières recommandations relatives à la mise en forme, il convient d'ajouter ce qui concerne les contenus eux-mêmes. Les candidats gagneront à accompagner leur propos et leurs descriptions, d'indications, parfois très concrètes (restitution de travaux d'élèves, photographies sur lesquelles l'organisation de la salle de classe apparaît clairement, extraits de propos d'élèves dans une phase significative de la séquence rapportée). En effet, ces éléments sont susceptibles d'éclairer et d'informer sur le déroulement réel de ce qui est rapporté, autant qu'ils singularisent le dossier.

S'agissant de l'épreuve d'admission, exercice oral prenant appui sur un dossier proposé par le jury en vue de la présentation d'une situation d'enseignement, elle mobilise des qualités très proches de celles qui seront déployées dans la pratique quotidienne du métier : qualités liées à la conception et à l'élaboration d'une séquence d'enseignement, à sa présentation (communication), à son accompagnement pédagogique ainsi qu'à son évaluation (le candidat lui-même opérant une évaluation immédiate de sa prestation). Elle est donc particulièrement précieuse et doit être abordée avec sincérité et dynamisme, sans a priori quant aux éventuelles attentes du jury, soucieux d'abord de la pertinence et de la cohérence entre les objectifs affichés et leur traduction pour les élèves.

ANALYSE DES DONNÉES DE LA SESSION 2021

Public (EBI)	2019	2020	2021	Privé (EBH)	2019	2020	2021
RAEP (nbre inscrits)	333	312	307	RAEP (nbre inscrits)	168	145	159
RAEP (public)	171	144	182	RAEP (privé)	115	103	114
RAEP (moyenne ts candidats)	5,4	5,52	6,83	RAEP (moyenne ts candidats)	5,05	6,57	7,23
Barre admissibilité	6	5	7	Barre admissibilité	4	4	5
RAEP (moyenne admissibles)	9,94	8,58	10,58	RAEP (moyenne admissibles)	7,3	8,12	9,51
Oral (nbre inscrits)	70	x	83	Oral (nbre inscrits)	66	x	76
Oral (nbre présents)	67	x	82	Oral (nbre présents)	66	x	75
Oral (moyenne ts présents)	7,71	x	8,59	Oral (moyenne ts présents)	6,3	x	8,96
Oral (moyenne admis)	11,08	x	12,07	Oral (moyenne admis)	10,14	x	12,71
Nbre de postes (pu)	37	37	37	Nbre de postes (pr)	38	38	34
Nombre d'admis	37	37	37	Nombre d'admis	28	38	34
Barre admission	7	8	9,67	Barre admission	7	7	9
Moyenne (RAEP + oral) ts candidats oral	8,52		9,25	Moyenne (RAEP + oral) ts candidats oral	6,66		9,15
Moyenne RAEP+Oral admis	11,03	11,32	12,18	Moyenne RAEP+Oral admis	9,58	11,05	12,22

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne, coefficient 1

I. COMPRENDRE LES ATTENDUS DU DOSSIER RAEP

1. *Respecter le cadrage sur la mise en forme*

Le jury souhaite en premier lieu faire part d'une observation positive à propos du respect du cadrage sur la mise en forme générale du dossier. La neutralité des pages de couverture ainsi que la rédaction des deux parties sont, pour la plupart des dossiers, respectées. Nous espérons que les remarques suivantes permettront aux futurs candidats de poursuivre cette amélioration en prenant en compte les observations soulevées dans ce rapport et les conseils donnés.

En effet, malgré la neutralité apparente qui est soulignée, le jury souhaite rappeler que les détails comptent, à commencer par la lecture précise du cadrage national présenté aux candidats. La police d'écriture en Arial 11 avec interligne simple, la dimension des marges de 2,5 cm à droite et à gauche et 1,25 cm pour l'entête et le pied de page, ainsi qu'une écriture sans retrait en début de paragraphe, sont des critères à respecter. Le changement de la taille ou des interlignes pour « remplir » la page n'est pas utile et ne rend pas service au candidat. Nous rappelons également qu'un sommaire n'est pas demandé. Celui-ci, couvrant une page entière comptabilisée, prend inutilement de la place pour un dossier où il est demandé de présenter une situation d'apprentissage avec ses modalités et son contenu. Le jury prend en compte le respect de ces normes d'écriture.

Enfin, le cadrage ne précise pas la liberté qui peut être donnée aux candidats concernant la couleur du contenu typographié. Nous conseillons une écriture en noir. Si le candidat souhaite intégrer des écrits colorés, le jury attend surtout qu'il puisse s'interroger sur la pertinence et le rôle de ses couleurs. Ces choix peuvent permettre la mise en évidence de quelques passages, notions, compétences, objectifs, ou des titres que le candidat envisage de souligner, pour porter à l'attention du jury des éléments particuliers au moment de la lecture. L'écriture en gras ou l'apport d'une nouvelle couleur par exemple, doivent être au service d'une plus grande lisibilité et de la mise en valeur de et non de l'ordre du décoratif. Dans ce sens, nous félicitons ceux qui ont su se saisir de ces possibilités de manière professionnelle, afin de permettre au jury un confort de lecture dès la découverte du dossier.

2. *Éviter les hors sujets et hors normes*

La plupart des dossiers reçus pour cette session présentent une situation d'apprentissage dans le contexte d'un enseignement au collège. Le concours permet en effet d'envisager un enseignement dans le secondaire, au collège ou au lycée. À ce titre, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit attester de certaines connaissances et compétences. Le candidat « *indique et commente des choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances,*

aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation ».¹

Il ne faut pas confondre ce qui relève du hors normes (ce qui concerne le respect de la forme du dossier entre le format, l'écriture, le respect du nombre de pages) et le hors sujet (ce qui ne présente pas le développement et l'analyse d'une séquence d'apprentissage en lien avec les programmes d'arts plastiques). On note que quelques dossiers présentent parfois le cas d'une situation en école primaire, faisant preuve d'analyse et de réflexion sur la conduite des programmes du cycle 2 et 3, avec une ouverture vers un prolongement en cycle 4 et au lycée. Ceci a permis au jury d'évaluer ce pour quoi le candidat se présente au concours du CAPES interne- CAER.

En revanche, quelques dossiers développent la situation d'une situation d'apprentissage en arts appliqués. Nous rappelons qu'un dossier présentant tous les paramètres d'une situation en arts appliqués constitue un hors sujet. Un concours interne dédié spécifiquement à cette discipline existe.

Par cette dernière remarque, nous invitons donc les candidats à faire preuve de réflexion avant l'élaboration du dossier. Si la question de « qu'est-ce qu'être professeur d'arts plastiques ? » se pose, nous encourageons ceux qui n'enseignent pas en collège ou en lycée, de faire a minima la demande d'un stage d'observation en arts plastiques dans le secondaire.

3. Justifier d'éventuelles situations particulières

Dans la continuité des remarques soulevées précédemment, nous rappelons que c'est uniquement par la démonstration de la maîtrise des enjeux disciplinaires, de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation^{2[1]} dans une situation réellement conduite ou observée par le candidat avec des apprenants dans un cadre scolaire, que le jury sera en capacité d'évaluer et d'en apprécier le contexte décrit et les contenus.

La session 2021 expose inévitablement des situations où le contexte de la crise sanitaire vécue est compréhensible par tous. Certains dossiers ont ainsi présenté avec courage et sincérité la conduite d'une séquence prévue en présentiel et qui n'a pu se tenir qu'en distanciel durant la période de confinement. Le jury a souhaité faire une lecture toute particulière en conjuguant la compréhension de ce contexte difficile et les attendus à démontrer dans le dossier. Bien que « faire classe » se comprenne souvent comme étant face aux élèves, la crise sanitaire a mis chaque professeur dans une situation particulière visant à re-questionner son enseignement, l'exploitation de ses outils et l'évolution de ses pratiques au service des apprentissages des élèves. C'est dans l'apport d'un recul réflexif et critique développé de la part des candidats que ces dossiers ont pu être appréciés.

¹ Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, section arts plastiques
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027361553/>

^{2[1]} Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : B.O. n° 30 du 25 juillet 2013 : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/wp-content/uploads/2015/12/R%C3%A9f%C3%A9rentiel-des-comp%C3%A9tences-des-enseignants.pdf>

4. S'engager selon des principes éthiques

Peut-être en conséquence de cette année particulière, le jury a pu constater une augmentation de l'utilisation des supports et outils numériques. Ce constat invite à s'informer sur le règlement général sur la protection des données (RGPD)³ et sur l'approche éthique et responsable concernant les données numériques publiées, sur la vigilance à accorder lorsque des supports publics et privés sont exploités. Sur ces points, nous rappelons que les démarches à connaître sur le droit à l'image sont une nécessité pour éviter de se confronter à des situations sensibles et dangereuses.

Cette remarque ne doit pas se limiter à la diffusion numérique. Le jury reste encore surpris lorsque le candidat présente dans son dossier des noms et prénoms d'élèves et de personnels. La protection des mineurs est un sujet à prendre très au sérieux. Bien que le dossier puisse souvent démontrer le contexte de la situation des apprentissages par des photographies, des stratégies doivent être pensées pour respecter l'anonymat (photographier l'élève de dos, flouter le visage et se contenter uniquement du prénom, par exemple).

La question éthique ne s'arrête pas là. Le candidat doit également se questionner sur le contenu de sa proposition didactique, autant dans le scénario que dans l'apport en références culturelles. En effet, quelques dossiers montrent le manque de sens critique des candidats sur les choix opérés à propos des références artistiques exposées aux élèves. D'une part, nous rappelons qu'une référence pertinente ne se trouve pas que dans l'aspect formel (ce qui peut d'ailleurs parfois mener vers des pratiques modélisantes), d'autre part, l'enseignant est le garant de la conduite d'une atmosphère apaisée, sécurisante et bienveillante et ceci se démontre aussi dans le contenu qu'il expose aux élèves. Certains dossiers touchent des sujets très sensibles et peuvent être menés avec les adolescents, notamment pour former le citoyen éclairé de demain ou pour aborder des points sensibles en équipe, avec pour objectif l'éviction de peurs, le besoin d'ouvrir la parole pour apprendre à argumenter, débattre, s'exprimer et apprendre à dialoguer avec les autres. Dans ces sujets périlleux, le candidat, comme tout professeur, doit faire preuve de grande vigilance en se référant à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. Sur ce principe, quelques dossiers interrogent le jury lorsque le candidat propose des références douteuses, non questionnées et sans s'en informer réellement afin d'avoir une vision éclairée sur le contenu affiché qui peut parfois être très heurtant pour l'adolescent. Dans ce cas, le jury, soucieux de l'objectivité à apporter dans son évaluation, a souhaité prendre du temps entre l'équilibre des contenus à évaluer et le sentiment général qui se dégage du dossier.

Enfin, nous rappelons que le candidat doit penser, même s'il n'est pas anonyme, qu'il est la personne sur qui le jury doit porter toute son attention. Mentionner explicitement le nom d'un inspecteur, d'un formateur académique, d'un chargé de mission, ou de tout autre responsable hiérarchique, ou encore partager des extraits de rapports d'inspection, ne peuvent légitimer un dossier ou influencer un jury.

³ <https://www.cnil.fr/fr/respecter-les-droits-des-personnes>

5. Savoir s'approprier les conseils

Le candidat expose une situation d'apprentissage récente sous la forme d'un rapport comportant un certain nombre de contraintes. Le jury a conscience des difficultés de cet exercice consistant à exposer les différentes modalités d'une séquence pédagogique en arts plastiques. Afin de se préparer au mieux il est recommandé de s'approprier les différents rapports de jury et en particulier celui de 2020 qui présente des conseils pour la mise en forme du dossier et sa lisibilité ainsi que les écueils à éviter et les qualités remarquées (p.7-10)⁴.

Certains candidats présentent les mêmes dossiers plusieurs années de suite, sans les avoir corrigés ou modifiés. Nous rappelons qu'à l'issue de la correction des dossiers RAEP, les examinateurs inscrivent une appréciation générale pouvant être lue par le candidat qui peut la demander auprès du ministère. Bien que le cadrage de l'épreuve n'oblige pas la présentation d'une situation faite durant l'année en cours, le jury souhaite inciter le candidat à réfléchir sur sa manière de justifier l'exposition d'une séquence effectuée durant les années précédentes, notamment si celui-ci est en poste durant l'année où il concourt. Les arguments doivent être développés et les évaluateurs sont sensibles à un parcours de formation clairement explicité. Le désir d'acquérir des compétences doit pouvoir animer le candidat et tout professeur tout au long de sa carrière.

Le jury souhaite enfin dissiper des doutes concernant l'apport d'éléments visuels ou de tableaux synthétiques dans le dossier. Nous développerons sur les parties suivantes la question de l'annexe et son rôle, mais il est utile de rappeler que le candidat peut intégrer photographies, tableaux d'évaluation, fiches de préparation de cours, dans la deuxième partie du dossier, à savoir le développement d'une situation d'apprentissage. L'articulation de ces éléments avec des parties rédigées n'a pu que trop rarement être appréciée dans les dossiers de cette année. Les données en annexe ne doivent pas permettre la « découverte » d'informations non mentionnés dans la partie 2 mais doivent enrichir et permettre d'évaluer davantage le contenu explicité auparavant. Pour exemple, ne pas mentionner la conduite de l'évaluation dans la partie 2 et laisser le jury en découvrir la forme proposée aux élèves en annexe ne permettra pas l'estimation d'une analyse et d'un recul réflexif de la part du candidat sur ce point, alors que c'est bien la manière d'expliciter ses choix et de les argumenter qui est ici jugée.

II. LE PARCOURS PROFESSIONNEL

1. Organiser le récit d'un parcours

Cette première partie doit permettre de mesurer très clairement le parcours du candidat permettant de justifier sa candidature au CAPES interne - CAER, au-delà de sa simple motivation. Le terme de « parcours » est à comprendre comme un ensemble. Le jury a conscience que certains candidats poursuivent leurs années en poste de manière continue ou discontinue. En dehors de l'énumération des diplômes et des études suivies, ce parcours doit être signifiant pour comprendre les compétences acquises tout au long de ce parcours de vie. Les écueils principaux à éviter sont la rédaction narrative qui va de l'enfance à l'âge adulte et le lyrisme pour développer son concept de l'enseignement. Le jury doit pouvoir se rendre compte des différentes compétences professionnelles acquises par le candidat⁵.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

⁴ https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/interne/10/5/rj2020-capes-interne-arts-plastiques_1378105.pdf

⁵ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98551/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-arts-plastiques.html>

Bien entendu, il ne s'agit pas non plus de restreindre son parcours à la simple énumération des postes occupés ou des responsabilités confiées. Il est attendu du candidat qu'il fasse preuve d'un certain recul et d'une analyse par rapport à sa propre expérience afin de présenter, en deux pages maximum, les possibles compétences acquises au fil de son parcours professionnel.

2. Rendre compte des compétences attendues pour un enseignant

Comme le soulignent les précédents rapports du concours, nous ne pouvons que renvoyer les futurs candidats au référentiel de compétences du professorat cité plus haut pour construire avec pertinence cette première partie. Par la lecture de l'extrait encadré ci-dessus, ce sont bien à partir des responsabilités confiées et présentées que le jury devra examiner les compétences acquises. Ces compétences sont de deux ordres : les compétences générales du professeur et son inscription dans la vie d'établissement et les compétences disciplinaires liées à l'enseignement des arts plastiques. Pour ce deuxième point, il semble évident que la présentation des cursus, des formations et des diplômes sont des points d'appuis essentiels. Toutefois, quelques parcours singuliers démontrent bien que l'on peut se former en tant que professeur d'arts plastiques sans forcément disposer de diplômes dans cette discipline. La motivation et le désir de se former sont des atouts essentiels.

Extrait du rapport du jury de 2019, p.12 :

Une formation en arts plastiques implique des connaissances théoriques et pratiques spécifiques, qu'il faut développer et questionner afin de nourrir leur transposition en contenus d'enseignement adaptés aux élèves. Il peut donc être utile, par exemple, d'indiquer en quoi des connaissances particulières dans le domaine de la photographie, de la peinture ou encore de la vidéo (...) peuvent nourrir un certain projet d'enseignement. Le jury apprécie une approche objective et analytique des compétences.

Le jury a été sensible aux dossiers qui permettaient de constater l'équilibre entre les données informatives et sensibles, sans le besoin de citer les compétences du professorat de manière artificielle. En effet, quelques candidats semblent parfois éprouver le besoin d'inscrire les compétences attendues à chaque bout de phrase, parfois entre parenthèses pour aider le jury à en faire les liens. Cet exercice peut s'avérer inutile si le contenu permet de comprendre de manière très explicite le parcours du candidat et son investissement dans le domaine de l'enseignement. C'est à travers la mise en réflexion et le recul porté sur son parcours que les examinateurs pourront en mesurer le cheminement et en comprendre l'ancrage dans le domaine de l'enseignement. C'est également dans les choix significatifs, dont certains peuvent être plus développés que d'autres, que les évaluateurs sont en capacité de constater le potentiel du candidat. Pour exemple, certains candidats ont pu démontrer le rayonnement de la discipline des arts plastiques à travers différents projets et parcours (EPI, site disciplinaire en ligne, projets avec des partenariats, parcours éducatifs...) pour signifier leur engagement sur le terrain.

Au-delà du champ des arts plastiques, c'est également un futur professeur en capacité de travailler avec l'ensemble de l'équipe éducative qui devrait apparaître dans cette première partie. Ainsi, en présentant une réflexion sur les enjeux de l'enseignement des arts plastiques au sein d'un projet d'établissement ou en développant une collaboration, le candidat montre sa capacité à s'engager avec une équipe pour répondre aux différents parcours éducatifs des élèves, sans se limiter au PEAC⁶. Ce développement ne peut qu'être apprécié. Concernant le parcours des élèves, il est noté également que

⁶ Les 4 parcours éducatifs de l'élève au collège et au lycée :

<https://eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee#:~:text=Mis%20en%20place%20progressivement%20depuis,au%20long%20de%20sa%20scolarit%C3%A9.>

le candidat doit être en capacité de différencier les parcours et les demandes nationales actualisées. Ainsi, nous invitons les futurs candidats à savoir différencier, par exemple, ce qui relève d'un projet d'établissement, d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturel et de l'Éducation Artistique et Culturelle⁷ et d'en comprendre les multiples articulations ainsi que les enjeux qui s'y rapportent.

Enfin, il est à rappeler que le candidat doit se présenter en tant que futur professeur. Il est parfois encore surprenant de constater que certains candidats préfèrent présenter un profil « d'artiste » et dont l'exposé de la situation d'apprentissage s'apparente souvent à sa propre pratique artistique. Être artiste et professeur n'est pas forcément contradictoire et le désir commun provient souvent de l'envie de transmettre sa sensibilité et son regard sur les faits artistiques d'hier et d'aujourd'hui. Mais c'est bien la posture d'un adulte responsable qui présente la maîtrise d'un bagage diversifié et soucieux d'une transmission pédagogique efficiente dans un cadre d'enseignement que le jury se doit d'évaluer.

III. TÉMOIGNER D'UNE SITUATION D'APPRENTISSAGE SIGNIFICATIVE

1. Construire une séquence pédagogique de la création à l'analyse

Le candidat expose une séquence pédagogique qui comporte différentes phases. Ces éléments constitutifs d'une séquence pédagogique en arts plastiques sont destinés à présenter le travail d'une classe sous la responsabilité pleine de l'enseignant, le plus souvent intégrée dans le parcours scolaire de l'élève.

Le jury s'attend à pouvoir apprécier le dispositif pédagogique mis en place, complet de l'évaluation, mais aussi des objectifs d'apprentissage clairs pour les élèves, des productions de ces derniers, des transcriptions de verbalisation permettant de comprendre de quelle manière les élèves s'approprient la séquence qui leur est présentée, des liens éventuels avec les différents parcours ou des présentations de travaux interdisciplinaires laissant une large place aux arts plastiques.

Nous l'avons vu plus haut, certains candidats adoptent une posture « artistique » et ont tendance à construire leurs séquences sur cette base. Toutefois une séquence d'arts plastiques se construit en tenant compte des programmes disciplinaires et du socle commun de connaissance et de culture. C'est en tenant compte de ces programmes officiels qu'un professeur d'arts plastiques met en place des dispositifs pédagogiques permettant aux élèves de se confronter aux questionnements liés à la pratique artistique et son articulation à la théorie.

Les examinateurs constatent que certains candidats maîtrisent très bien cette question qui consiste à extraire des enseignables des programmes. Ils réussissent à problématiser leur séquence et à présenter aux élèves un dispositif leur permettant d'entrer pleinement dans la création artistique.

Mais le jury remarque malheureusement et trop régulièrement que les activités proposées semblent complètement détachées des points de programme et des compétences évoquées en début de dispositif. Il est important de problématiser la séquence et d'essayer de comprendre comment les compétences disciplinaires peuvent devenir des enseignables à travers l'action et la réflexion du professeur d'arts plastiques.

⁷ Réussir le 100% EAC : feuille de route 2020-2021 : <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

Dans le cadre de ce concours, un exposé trop simpliste de la séquence d'arts plastiques ne suffit pas. Le candidat doit pouvoir expliciter sa réflexion en lien avec la création de la séquence, ce qu'ont produit les élèves (correspondance, écart avec les attentes), ce qu'ils en ont retenu, sans oublier la place des références artistiques et de l'évaluation, pouvant être plurielles, dans un dispositif pédagogique. À propos des références artistiques, nous renvoyons le candidat au paragraphe *point éthique* de ce rapport et à la page 15 du rapport du jury du CAPES Interne - CAER d'arts plastiques de 2020.

Le candidat doit donc construire, pour les élèves, un dispositif opérant afin de permettre une pratique plastique par la manipulation des matériaux, l'appréhension de différents formats et techniques. L'élève doit pouvoir questionner ses connaissances, ses envies, son savoir-faire. Mais également penser, dans le cadre d'une pratique exploratoire et réflexive, au chemin progressif qu'il parcourt, à l'écart entre intention et réalisation, à la qualité des gestes et à leurs effets sans oublier de laisser une place au hasard propre à la création artistique. Le rôle du professeur d'arts plastiques est aussi de se questionner sur la manière dont vont travailler les élèves, en interrogeant par exemple la pertinence d'un travail individuel ou collaboratif, avec quels objectifs et selon quelles modalités.

Dans les paragraphes suivants nous évoquerons plus particulièrement certains points importants concernant la construction d'une séquence d'arts plastiques.

2. Maîtriser les savoirs disciplinaires

La question de la maîtrise des enjeux pédagogiques et didactiques est souvent évoquée lorsque l'on parle de l'enseignement des arts plastiques. Peut-être parce que les programmes disciplinaires sont complexes et que les notions qu'ils abordent doivent être bien maîtrisées par le candidat afin de lui permettre d'extraire efficacement des enseignables de ces programmes. Nous rappelons à cet effet une des compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation⁸ :

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique :

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Quelle est la valeur et la portée de notre discipline ? L'enseignement des arts plastiques vise à la compréhension, par les élèves des processus créatifs, toutes époques confondues.

Pour mieux saisir les enjeux de la discipline nous invitons les candidats à se référer à une ressource d'accompagnement aux programmes dont voici un extrait ⁹:

⁸ https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

⁹ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/28/9/2_RA_C4_AP_Fiche1_567289.pdf

Les enjeux des composantes culturelles de l'enseignement des arts plastiques vont au-delà des connaissances strictement factuelles sur les œuvres d'art, même si celles-ci sont importantes.

Il s'agit de faire en sorte :

- que les élèves construisent du sens dans un rapport artistiquement cultivé au monde contemporain et à sa complexité ;
- que ces futurs citoyens appréhendent le rôle de l'artiste dans une société, notamment celle de leur temps ;
- que les élèves disposent d'une diversité d'outils et d'approches pour appartenir à une culture commune dans le respect de l'altérité ;
- que ces futurs citoyens acquièrent une attitude de créateur et de spectateur émancipé.

En l'occurrence, ces visées s'incarnent toutes entières dans le projet même de l'enseignement des arts plastiques, permettant de mieux développer les capacités des élèves

- :
- à faire des arts plastiques : manipuler et penser différents langages plastiques dans une intention artistique ;
 - à éprouver des pratiques, des rencontres avec des œuvres et des artistes : savoir regarder et écouter, percevoir et observer, tirer parti de l'expérience... ;
 - à réfléchir les pratiques, les productions, les réceptions des œuvres et des démarches artistiques : situer les intentions comme les perceptions, définir la nature d'une proposition artistique, en comprendre et en situer les ancrages et les enracinements...

Il est donc important pour le candidat au concours du CAPES Interne - CAER d'arts plastiques de se saisir de ces enjeux. L'élève, au centre des préoccupations de l'enseignant, doit être amené à réfléchir la place de l'art dans notre société contemporaine.

Comment articuler ces deux axes de manière à les rendre porteurs de sens ? C'est en réfléchissant aux liens nombreux entre ces attentes et les programmes que les meilleurs candidats réussissent à construire un parcours intelligible. Le jury est particulièrement sensible à la croissance de l'élève comme apprenant mais également futur citoyen.

3. Mettre en œuvre une situation d'enseignement

Lors de la préparation de son dossier le candidat est amené à faire des choix. Quelle séquence présenter ? Quels objectifs pour les élèves ? Comment valoriser sa pratique d'enseignant ? Le jury remarque que les candidats se limitent souvent aux mêmes entrées de programme sans prendre en compte la diversité des possibilités, des questionnements, des techniques envisageables dans le cadre de l'enseignement des arts plastiques.

Les questionnements possibles sont nombreux. Et ils doivent être abordés chaque année du parcours scolaire afin de permettre la progression des élèves au sein de ces questionnements. Le jury constate que seuls certaines entrées sont abordées par les candidats. Pourquoi par exemple se limiter au dessin par le biais de la narration visuelle ? De nombreux domaines artistiques sont convocables, de la sculpture aux arts numériques, et peuvent être porteurs pour les élèves à chaque moment. Les candidats considèrent peut-être que ces choix sont complexes, alors qu'ils sont particulièrement observés et souvent appréciés par le jury qui peut évaluer ainsi des questionnements plus approfondis traitant par exemple des points les moins abordés des programmes.

La question des techniques à disposition des élèves, dans un cadre adapté et sécurisé, peut être également ici évoquée. Le jury apprécie de voir le candidat proposer aux élèves des techniques pensées par rapport aux exigences de la séquence présentée. La palette des possibilités est très vaste

et, sans convoquer des moyens trop complexes (ou alors accompagné par un professionnel dans le cadre d'un projet spécifique), il est possible de permettre la découverte d'outils variés, adaptés et porteurs de sens. Il s'agit bien d'un des nombreux choix que doit opérer l'enseignant d'arts plastiques dans la création de son dispositif pédagogique.

Nous pouvons évoquer ici les références artistiques et culturelles présentées aux élèves. Ces apports ne doivent pas être illustratifs mais sont là pour aider à la construction et au développement du dispositif pédagogique. Pour exemple, elles peuvent permettre de mettre en tension les objectifs visés dans la séquence, sans pour autant devenir modélisantes.

Le jury rappelle que pour une bonne compréhension et appréciation du dispositif, le niveau de classe, le profil des élèves et leurs difficultés éventuelles méritent d'être présentés et questionnés. Pour conclure cette partie on ne peut qu'inviter les candidats à se replonger dans la richesse des programmes d'arts plastiques dans le cadre de leur mise à jour de juillet 2020¹⁰.

4. Présenter à l'écrit une verbalisation

La verbalisation est un temps essentiel de la séquence d'arts plastiques. Elle permet à l'élève de mieux comprendre les enjeux de la discipline et ceux de sa propre action dans le cadre de ces cours. Elle lui permet aussi d'accéder à d'autres types de réflexion à travers des échanges entre pairs et avec l'enseignant. Le jury a conscience que la verbalisation est complexe. Il y est question de compréhension des enjeux par les élèves mais aussi de définir la place de leur parole dans un contexte de classe où le temps est à gérer et où l'accent est souvent mis sur la pratique de ces derniers. Pour comprendre tous les enjeux de la verbalisation en arts plastiques, le jury suggère une ressource en ligne publiée sur le portail pédagogique de l'Académie de Nantes mettant en réflexion *la parole de l'élève*¹¹ à travers une carte mentale¹² permettant de réfléchir aux différentes approches possibles et d'y donner du sens.

Dans le contexte de l'épreuve la verbalisation a toute sa place. Toutefois le jury attire l'attention des candidats sur la concision nécessaire des retranscriptions des échanges oraux ou des écrits. En effet la seconde partie du dossier RAEP comporte six pages et les informations à y intégrer sont importantes et nombreuses. Le jury a apprécié les candidats qui ont su intégrer de manière pertinente et efficace à la lecture une partie des travaux qui ont été effectués avec les élèves.

5. Donner du sens aux compétences visées

Lors d'une séquence d'arts plastiques des compétences du socle commun et des compétences disciplinaires sont mises en œuvre. Ces compétences amènent normalement le candidat à se poser la question de l'évaluation dès les premiers moments de la création de la séquence pédagogique. Le jury constate toutefois que la question de l'évaluation a souvent tendance à être évincée, mise de côté ou presque oubliée dans un grand nombre de dossiers. Le jury constate aussi et fréquemment une séparation entre les compétences affichées comme étant au cœur de la création de la séquence et les compétences finalement évaluées. Nous renvoyons à ce sujet les candidats au rapport du jury 2020 (page 17) et au document d'accompagnement intitulé « Ressources pour l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun »¹³.

¹⁰ https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714_annexe3_1312891.pdf

¹¹ <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/lecons/la-parole-de-l-eleve--682543.kjsp?RH=ARTP>

¹² [file:///C:/Users/jeremylopez/Downloads/VERBA2%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/jeremylopez/Downloads/VERBA2%20(1).pdf)

¹³ https://eduscol.education.fr/fileadmin/user_upload/arts/arts_plastiques/Documents_a_telecharger_actus/2017_EVSCCC_C4_Arts_plastiques_Pre_sentationSe_q_Mate_rialite_Site_national_AP.pdf

L'évaluation a un rôle essentiel pour les élèves. Elle leur permet de se positionner dans une démarche de progression. Elle peut être présente à chaque étape de la séquence et concerner la pratique exploratoire, le projet, l'explicitation et le travail sur les œuvres. Le jury rappelle également que l'évaluation peut être de plusieurs natures : diagnostique, formative, sommative ; chacune intervenant à un moment différent et dans un objectif différent, du travail de l'élève et de la réflexion du professeur.

De nombreux candidats mettent en avant une modalité particulière, celle de l'autoévaluation par les élèves. Cette forme d'évaluation trouve sa place à des moments spécifiques de la démarche didactique. Il semble surprenant pour le jury qu'elle puisse suffire à l'évaluation globale d'une séquence d'arts plastiques.

La maîtrise des enjeux de l'évaluation semble un point important que le jury souhaite souligner. Cette évaluation permet de comprendre à quel point les candidats comprennent et mettent en œuvre les éléments essentiels à la bonne marche d'une séquence d'arts plastiques.

Pour conclure sur cette question de l'évaluation le jury rappelle aux candidats que les questions de l'évaluation se retrouvent sous la forme suivante dans le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation précédemment cité :

Compétences communes à tous les professeurs :

- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

6. Collaborer, coopérer au sein d'une équipe éducative

Certains candidats font état dans le dossier de leur bonne entente avec l'ensemble de l'équipe éducative. C'est un point positif, certes. Toutefois le jury souhaiterait que le candidat s'interroge parfois sur la place du professeur d'arts plastiques au sein de l'école.

Les questions que le candidat peut se poser sont les suivantes :

- Comment intégrer les arts plastiques dans le projet d'établissement ?
- Comment et pourquoi intégrer les questions liées à la vie scolaire et comment collaborer avec les différents membres de ces équipes éducatives ?
- Comment et pourquoi participer à l'élaboration des différents parcours (le parcours d'éducation artistique et culturelle, le parcours Avenir, le parcours citoyen, le parcours éducatif de santé) ?
- Comment et pourquoi collaborer entre disciplines à travers les EPI¹⁴ ou à l'enseignement de l'histoire des arts ?

Concernant les EPI et les parcours, le jury invite les candidats à s'approprier les ressources mises à disposition sur www.education.gouv.fr¹⁵ et sur le site [eduscol](http://eduscol.fr)¹⁶.

Les arts plastiques constituent un enseignement particulier de par le positionnement culturel et pratique spécifique à cette discipline. Les enjeux de la collaboration entre le professeur d'arts plastiques et l'ensemble des équipes pédagogiques sont nombreux et les références et questionnements ci-dessus peuvent permettre au candidat de se positionner par rapport à ces enjeux. Enjeux que l'on peut définir à travers le rayonnement au sein de l'établissement de la discipline et à travers des ouvertures sur le monde que différentes approches et collaborations peuvent permettre pour les élèves.

¹⁴ Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

¹⁵ <https://www.education.gouv.fr/les-enseignements-pratiques-interdisciplinaires-epi-8273>

¹⁶ <https://eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee>

7. Penser et structurer les annexes

Une dernière partie peut être jointe à ce dossier RAEP. Il s'agit des annexes que l'on peut définir de la manière suivante¹⁷ :

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le jury constate que la qualité des annexes est très variable. Il ne s'agit pas ici d'ajouter du contenu supplémentaire, de présenter des éléments n'ayant pas été évoqués dans la seconde partie du dossier. Ces annexes doivent permettre de comprendre quels sont les travaux réalisés par les élèves ou de communiquer d'autres éléments permettant une meilleure compréhension de la séquence pédagogique déjà présentée. L'articulation de ces annexes avec le développement de la seconde partie est nécessaire. Dans le cas contraire leur présence dessert le candidat.

Les différents éléments constituant les annexes doivent être légendés de manière précise afin de permettre le lien avec la séquence pédagogique. Les photographies d'élèves parfois présentées se doivent de garantir l'anonymat de ces derniers.

Certains dossiers présentant des annexes éclairant la séquence pédagogique et présentant le travail de la classe avec pertinence ont été particulièrement appréciés et ont participé à l'évaluation positive des dits dossiers.

Pour aller plus loin, le jury invite à ce sujet les candidats à se référer à la page 20 et 21 du rapport du jury 2019 qui développe cette question des annexes¹⁸. Ces annexes peuvent constituer une réelle plus-value pour les candidats qui doivent les exploiter avec toute l'attention nécessaire.

¹⁷ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98551/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-arts-plastiques.html>

¹⁸ https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/interne/90/8/rj-2019-capes-interne-arts-plastiques_1190908.pdf

ÉPREUVE D'ADMISSION

Coefficient 2

L'épreuve d'admission est une épreuve orale professionnelle qui permet aux candidats de démontrer des qualités d'analyse, de construction de séquence, de restitution orale mais aussi de capacités d'échanges lors de l'entretien. Réussir cette épreuve complexe et exigeante est une étape déterminante dans l'obtention de ce concours.

L'épreuve débute par la prise en considération du corpus documentaire lors de la phase de préparation de deux heures, à laquelle succède la partie orale devant le jury pour une durée d'une heure, soit trente minutes d'exposé puis trente minutes d'entretien. Si le temps imparti n'est pas entièrement utilisé, les minutes restantes ne sont pas ajoutées à l'entretien.

Ce rapport de jury pour l'épreuve orale présente trois parties :

- le temps de préparation du candidat
- la partie orale avec l'exposé devant le jury et l'entretien
- l'épreuve en distanciel ; constats et conseils

Enfin les candidats trouveront une bibliographie sélective comportant plusieurs références théoriques qui les aideront à se saisir pleinement les enjeux du métier de professeur d'arts plastiques du second degré. Cette bibliographie non exhaustive permettra aux candidats de nourrir leur préparation au concours, de se former, et de convoquer des auteurs qui serviront leurs choix didactiques et pédagogiques lors des épreuves.

I. LA PREPARATION : ANALYSER, CONSTRUIRE, STRUCTURER

Le dossier est composé de documents visuels, d'un document textuel et d'un extrait des programmes de l'enseignement des arts plastiques du second degré :

- Les documents visuels sont des reproductions d'œuvres des siècles passés, souvent patrimoniales, modernes ou contemporaines, issues de différentes cultures et de natures variées (dessin, peinture, sculpture, architecture, photographie, bande dessinée, design, installation, pratiques numériques, vidéo...). Par exemple cette année : vases et sculptures antiques, statuettes médiévales, retables, œuvres de Simone Martini, Léonard de Vinci, Hans Holbein, Diego Vélasquez, Le Parmesan, Le Bernin, Michel-Ange, Rembrandt, Johannes Vermeer, Le Caravage, William Turner, John Constable, Gustave Courbet, Jacques-Joseph dit James Tissot, Jean-Baptiste Carpeaux, Claude Monet, Edouard Manet, Katsushika Hokusai, Auguste Rodin, Georges Seurat, Pablo Picasso, Henri Matisse, Giuseppe Penone, Mona Hatoum, Marina Abramovic, Andy Warhol, Tadashi Kawamata, Yves Klein, Henri Cartier-Bresson, Wolfgang Laib, Bertrand Lavier, Le Corbusier, Frank Gehry, Nam June Paik, Robert Morris, Louise Bourgeois, Sophie Calle, Olafur Eliasson ...
- Le document textuel peut présenter une citation d'un artiste, un extrait d'ouvrage esthétique, théorique, un ouvrage d'histoire de l'art, ou encore une définition ;

- Un extrait des programmes de l'enseignement des arts plastiques issu du Bulletin Officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015. Cet extrait indique le cycle ou l'entrée précise à partir duquel le candidat doit concevoir une séquence d'enseignement en indiquant le niveau de classe choisi.

Les candidats doivent dans un premier temps analyser le dossier en dégagant une problématique adaptée à l'extrait des programmes proposé, pour ensuite construire une séquence pédagogique dont les enjeux plastiques et didactiques seront en lien avec l'analyse développée en amont. Si les choix du candidat lui sont propres, il est vivement conseillé d'analyser l'intégralité du dossier et pas seulement les documents qui lui sembleraient les plus proches de sa sensibilité : ces documents visuels et textuels font corps et n'ont pas été associés au hasard. Les dossiers sont denses et l'analyse croisée permet de faire émerger des questionnements communs. Il ne s'agit pas pour le candidat de se saisir de manière superficielle des documents pour développer par la suite une séquence préparée à l'avance. L'analyse de l'ensemble du dossier doit poser les bases solides de la proposition de la séquence.

L'épreuve d'admission dans sa globalité doit permettre au candidat de démontrer des qualités professionnelles développées au cours de sa pratique enseignante. Il s'agit d'exposer des capacités de projection et d'adaptabilité qu'impose le métier de professeur. Comme cela a déjà été précisé dans les rapports précédents, il convient de présenter une séquence pédagogique dans un cadre et un contexte idéal. Si certains durant cette session ont abordé lors de l'entretien leur situation d'enseignement pendant le contexte lié à la pandémie, les propositions pédagogiques sont à penser pour se dérouler dans des conditions optimales. Les candidats sont en situation pour se projeter dans un contexte d'enseignement idoine pour un dispositif ambitieux et inventif, tout en étant réaliste.

1. Appréhender le dossier

L'analyse des différents documents du dossier constitue la première étape de l'épreuve pour le candidat. Cette analyse approche se doit d'être à la fois rigoureuse, structurée et sensible. C'est cet équilibre qui permet la construction d'une proposition didactique et pédagogique pertinente. Comme le précisait le rapport de la session 2019, c'est l'ensemble de ce cheminement qui constitue la transposition didactique : celle-ci ne sera efficiente que si aucune des composantes n'est éludée.

Le jury note encore cette année que certains candidats ne traitent pas dans leur analyse le document textuel tandis que certains le cite rapidement sans prendre en compte ses liens avec les autres éléments. Nous rappelons donc en premier lieu que l'analyse du corpus doit être *croisée* et qu'aucun élément ne doit être mis de côté. Si les candidats se trouvent face à des œuvres ou des textes qu'ils ne connaissent pas, cela peut être l'occasion de faire preuve de curiosité et de perspicacité, d'investiguer de possibles entrées à partir de ses propres connaissances. En aucun cas les candidats ne peuvent se soustraire à une analyse plastique des documents visuels, afin de tisser des liens et d'en extraire des notions communes. Il a encore été constaté lors de cette session des analyses sommairement descriptives des documents, présentés les uns après les autres de façon linéaire, sans mise en tension ni croisements. De nombreux écueils peuvent être évités en explicitant les liens implicites entre les différents documents.

Le candidat doit démontrer sa capacité à exploiter ce qui, dans le champ des arts plastiques, est enseignable et accessible pour des élèves. Il s'agit bien de dégager des axes forts et de faire des choix quant aux notions qui seront en jeu dans la séquence proposée a posteriori (forme, espace, couleur, matière...). L'extrait des programmes oriente certes le questionnement ; pour autant, cela ne dédouane pas le candidat de ses propres choix : il n'y a donc pas une bonne réponse attendue de la part du jury, les dossiers comportent tous assez de pistes pour permettre de faire des propositions personnelles qui laisseront transparaître leur approche du métier et de la discipline.

2. Questionner et problématiser

Cette année le jury a particulièrement apprécié la démarche des candidats qui ont d'emblée présenté des axes de lecture éclairant l'ensemble du dossier, pour introduire leur analyse plus détaillée des éléments. Les candidats qui prennent le temps de définir le sens des termes du sujet et particulièrement de l'entrée de programme, ont souvent affiché d'emblée la maîtrise d'un vocabulaire précis qui permettait d'ouvrir la réflexion avec rigueur. Si la majorité a su choisir des notions appropriées à leur analyse et à leur proposition, l'écueil principal reste la difficulté à problématiser, à soulever un questionnement pertinent et à le formuler clairement. Mettre à jour un problème qui va se transformer en question enseignable doit être au cœur de la réflexion. La problématique émergera uniquement, si tous les éléments du dossier sont pris en compte. Ce sont les croisements judicieux, ainsi que les interactions qui vont permettre aux candidats de soulever des questionnements pertinents, en lien avec l'entrée de programme proposée. Le jury rappelle qu'une problématique ne peut en aucun cas être une question fermée ; pour exemple, elle peut débiter par ces termes « Dans quelle mesure... » ou « En quoi... » de façon à ouvrir le questionnement.

Au cours de la préparation le candidat ne doit jamais oublier que la séquence qu'il doit construire suite à l'analyse, a pour objectif de permettre à des élèves de pratiquer et d'apprendre. Il est essentiel de se demander constamment au fur et à mesure de l'avancée de la préparation : « À partir des grands axes que j'ai dégagés de ce dossier, quel dispositif mettre en place pour faire émerger des savoirs, des savoirs faire ? des savoirs être ? des notions ? du vocabulaire ? ».

Par ailleurs, s'il n'est pas attendu des candidats d'effectuer un exposé d'historien de l'art, un champ référentiel minimum est primordial, tout comme l'emploi d'un vocabulaire précis et adapté. Le bagage culturel ainsi acquis en amont du concours doit permettre aux candidats d'identifier des constituants plastiques majeurs, de pouvoir placer historiquement les œuvres dans leurs contextes, même si celles-ci n'ont pas été étudiées spécifiquement durant leurs cursus. Par conséquent, il est recommandé aux candidats de s'exercer régulièrement à une pratique d'analyse plasticienne des œuvres. Avoir une connaissance certaine des grands repères, des courants artistiques et esthétiques majeurs, permet d'asseoir un enseignement crédible des arts plastiques. Un professeur doit se montrer capable de parler des caractéristiques principales d'une œuvre plastique grâce à sa capacité d'analyse et à son bagage culturel. Le candidat doit être ainsi en capacité de maîtriser les enjeux historiques, mais aussi contemporains du champ spécifique des arts plastiques.

Il est conseillé de lire toutes les informations que comportent les documents visuels (année de création, techniques, lieu d'exposition), qui permettent de situer les œuvres dans un environnement. Il arrive que des candidats passent directement à une interprétation en oubliant de les regarder de façon rigoureuse et précise, quitte à passer parfois à côté de l'essentiel. Il faut être capable de tout nommer, sans oublier ce qui peut apparaître comme des évidences mais qui révèle peut-être le caractère principal d'une œuvre (comme le traitement de la couleur par exemple). Il faut se montrer en capacité d'observer et de saisir la composition, d'identifier des constituants plastiques, comprendre ce qui fait la singularité de cet objet artistique tout en réfléchissant à son rapport au spectateur. Il est recommandé de faire preuve de discernement et de sincérité : si des bases solides sont attendues dans l'analyse d'œuvres majeures, une lecture personnelle et sensible permettra de se démarquer et de montrer davantage au jury sa personnalité en tant que futur professeur d'arts plastiques. Certains candidats ont su analyser plastiquement les documents, tout en témoignant d'une vraie curiosité et d'un intérêt pour celles-ci, laissant transparaître une réelle appétence à parler des œuvres et de leurs qualités intrinsèques.

Les candidats convoquent beaucoup de vocabulaire et de notions, ce qui peut parfois obscurcir le propos de leur analyse, alors qu'une lecture des œuvres par le prisme de l'entrée de programme

proposée peut autoriser des choix pour une transposition efficiente. Ainsi le candidat doit réfléchir au principal problème soulevé par l'articulation de tous ces documents : quels enjeux plastiques et artistiques apparaissent quand on met en tension les documents ? Quelles notions issues du champ disciplinaire sont convoquées ? Que peut-on enseigner aux élèves à partir de ce questionnement et comment le transposer efficacement ? Quel dispositif d'enseignement et quel scénario mettre en place pour que l'apprentissage visé soit le plus opérant possible ?

La problématique doit révéler ce qui est au cœur de la confrontation du dossier. Elle doit être en quelque sorte le liant entre l'analyse et la proposition de séquence : sa formulation doit être rigoureuse et claire afin d'être compréhensible, et ce qu'elle soulève doit révéler des enjeux plastiques et théoriques transposables dans une séquence pédagogique.

Nous encourageons donc les candidats à choisir avec soin les termes de leur problématique et à y consacrer du temps lors de la préparation : une problématique pertinente et justifiable permet de servir la démonstration tout en ouvrant d'autres perspectives lors de l'entretien. Il faut éviter de la rendre inutilement compliquée et se méfier des tournures de phrases séduisantes mais dont le sens apparaît peu évident. De la problématique émerge une situation-problème pour l'élève, qui y répond grâce au dispositif mis en place dans le cadre de la séquence. Afin de faire le bon choix, il est recommandé pendant la préparation de prendre du recul et d'étudier à nouveau le dossier sous le regard de la problématique dégagée, afin de la réajuster ou de la reformuler si besoin.

3. Affiner ses choix

Une fois encore, il a été constaté que les candidats réussissaient à cerner la plupart des notions en jeu dans les dossiers. Cependant, la suite de l'exposé révèle souvent une difficulté à sélectionner un ou deux questionnements, permettant de donner une véritable direction à leur propos et de cibler des objectifs d'apprentissages précis. Les deux heures de préparation passent vite, il est donc recommandé de travailler avec méthode et efficacité, en essayant de ne pas se disperser par une analyse trop générale et surtout sans jamais perdre de vue l'entrée de programme. Pour cela, un entraînement régulier en amont de l'épreuve permet de gagner en efficacité et en sérénité. Cet oral ne peut s'improviser « le jour J ».

Le jury a particulièrement apprécié les propositions ambitieuses, même si celle-ci restent encore à préciser ou à enrichir. Pour se démarquer des autres candidats, les prises de positions sincères et personnelles sont souhaitées, et à l'inverse les séquences vues et revues (sur internet ou ailleurs) sans une appropriation réflexive personnelle et sensible sont à proscrire. Lors de cette épreuve, les jurys n'attendent pas une séquence « parfaite » (ils sont bien conscients des difficultés de l'exercice), mais plutôt de pouvoir apprécier les capacités d'un candidat à tirer de l'enseignable du sujet proposé.

Après tout, cette pratique est au cœur de la vie professionnelle de candidat. Ainsi, une séquence déjà connue et vaguement articulée à l'entrée de programme et aux documents proposés ne permet pas aux jurys de se rendre compte de cette maîtrise. À partir de là, il devient difficile d'évaluer une prestation qui reste floue. Les séquences disponibles en ligne sur les sites académiques offre un catalogue varié et souvent efficient de situations expérimentées. Au-delà de la connaissance rassurante et nécessaire de ces expérimentations, il s'agit bien pour le futur candidat de pouvoir les interroger de manière constructive, d'autant que toute séquence est à penser selon un contexte particulier d'enseignement.

4. Élaborer un dispositif pédagogique

Tout d'abord il est important de noter que lors de cette session de nombreux candidats déployaient un schéma de construction de séquence rigoureusement identique, sûrement issu de préparations de concours ou de formations académiques. Cela peut fonctionner quand le candidat a bien pris en compte le dossier. Mais il a souvent été observé que la plupart se retrouvaient comme piégés par ces différentes étapes qui se succédaient de manière machinale et qui venaient parfois interférer avec les objectifs de la problématique. Certains se sont sentis rassurés par cette structure de séquence, mais peu l'ont employée à bon escient, présentant souvent une première partie ressemblant davantage à des suites d'exercices techniques déconnectés du réinvestissement final.

Aussi rassurant et efficace que soit ce type de méthodologie, le candidat ne doit pas se retrouver contraint et doit s'adapter aux possibilités ouvertes par le dossier. Si un déploiement de séquence s'ouvrant sur plusieurs expérimentations avant de proposer un réinvestissement plus poussé peut paraître pertinent, il y a d'autres possibilités à exploiter. En somme, les séries d'exercices soit disant préparatoires ne sont pas toujours justifiées et n'apportent pas toujours d'éléments nécessaires à la séance qui se veut exploratoire et réflexive.

Il arrive encore trop souvent que des candidats exposent une proposition pour laquelle le jury ne comprend pas ce que vont réaliser les élèves. C'est pourquoi nous recommandons au candidat de se poser continuellement cette question lors du temps de préparation :

- « Que vont apprendre, découvrir, expérimenter les élèves lors de cette séquence, et comment ? »

Il a été constaté que la grande majorité des candidats ont connaissance des différentes composantes d'un dispositif en arts plastiques : les termes d'incitation, de sujet, de consigne, contrainte, d'effectuation, remédiation, verbalisation, ou encore d'évaluation sont en général employés par les candidats, avec des degrés différents de maîtrise.

C'est en circonscrivant rigoureusement des objectifs d'apprentissage que le candidat pourra proposer un dispositif permettant aux élèves à la fois de se questionner, de pratiquer et d'apprendre. Il s'agit d'avoir à l'esprit que l'élève apprend et assimile les notions par la pratique. Le dispositif choisi doit donc laisser à la pratique sensible et réfléchie une place prépondérante.

Il est attendu des candidats de réfléchir à l'agencement des différentes étapes de sa séquence. Celles-ci sont généralement connues mais pas toujours bien articulées. Les temps de verbalisation tout comme la place et le rôle des références n'ont pas vocation à être automatiquement placés en fin de séance par exemple : il faut penser ces moments pour leur permettre de renforcer des acquis de manière efficace, de nourrir ou relancer une pratique ; cela peut donc se dérouler selon divers rythmes et autres temps du cours.

Les attentes du jury ne sont pas figées sur un modèle particulier de séquence. Le candidat doit faire preuve d'inventivité pour proposer des démarches artistiques impliquant des pratiques ouvertes.

Il apparaît opportun de rappeler qu'il est possible de se saisir de cette situation artificielle du concours pour proposer des dispositifs permettant d'utiliser plusieurs techniques et matériaux dans une même séquence. Par exemple, une proposition centrée sur l'appropriation artistique d'un espace du collège, peut donner lieu à une pratique aussi bien dessinée, numérique, que par la mise en place d'installations éphémères, tout en s'ancrant dans le cadre d'objectifs bien définis et accessibles par les élèves.

Les candidats qui ne font pas de choix clairs dans les apprentissages visés éprouvent des difficultés à imaginer et anticiper les réalisations des élèves. Pour que le dispositif proposé soit efficient, le candidat se doit d'anticiper le type de productions qui est susceptible d'émerger : réfléchir à cela durant la préparation permettra au candidat de se rendre compte des possibilités et des limites de sa proposition, afin d'effectuer des modifications.

Les écueils récurrents observés par le jury sont souvent des propositions où les possibilités trop larges, risquent de perdre les élèves, ou à l'inverse, des propositions trop resserrées ne permettant pas à l'élève de pratiquer de manière personnelle et aboutissant à des productions trop similaires.

Comme le rappellent les rapports de jury précédents, les candidats doivent faire preuve d'ambition en matière d'attente pédagogique, tant dans les moyens mis à disposition des élèves qu'en termes d'exigence de la qualité des réalisations plastiques. Les élèves doivent être amenés à utiliser des moyens variés pour des réalisations qui peuvent mettre en jeu des productions graphiques, des travaux en volume, des propositions numériques, des installations...

Il est primordial d'imaginer des dispositifs pertinents et réalistes qui interrogent et stimulent la pratique sensible et réfléchie des élèves. La difficulté réside dans l'équilibre à trouver entre une proposition ambitieuse et des objectifs réalistes pour le niveau ciblé. Par exemple, les objectifs de réalisation se doivent d'être en accord avec le nombre de séances proposées mais aussi avec les capacités des élèves.

Un dispositif nécessitant une organisation de la salle particulière avec une grande possibilité de pratiques induit un temps et un protocole de rangement qui ne peuvent être sous-estimés par un professeur dont les cours s'enchaînent tout au long de la journée. Ces aspects ne sont pas annexes à la proposition et le candidat doit montrer qu'il est conscient de ces contraintes propres aux exigences du métier. Cette prise en compte est d'autant plus attendue que le concours du CAPES interne - CAER, s'adresse à des candidats ayant une expérience de l'enseignement et sont donc au fait des contraintes de leur métier. La plupart ont déjà une certaine expérience, ils doivent donc se saisir de celle-ci pour proposer un dispositif ancré dans la réalité du terrain.

Professeur expérimenté, le candidat est par ailleurs souvent informé avec à sa disposition de multiples propositions pédagogiques régulièrement publiées en ligne ou partagées, échangées entre collègues. Il est important d'en avoir une connaissance très ouverte, en cherchant par exemple sur chaque site académique les rubriques disciplinaires concernées (arts plastiques, histoire des arts...), et d'apprendre à partir de là quels sont les enjeux de l'enseignement, sachant que toutes ces « leçons » sont également connues des jurys.

Pour conclure cette partie, donnons un exemple : proposer une séquence où les élèves investissent les baies vitrées entourant la salle d'arts plastiques est possible, mais induit un certain nombre de conséquences. Cela nécessite une organisation que le professeur doit anticiper, avec notamment une présentation et une validation par le chef d'établissement. Ce type de séquence ne doit en aucun cas mettre en question la sécurité physique ou affective des élèves. Il s'agit d'éviter des situations aux contours flous ou ambigus.

5. Structurer une séquence

Inscrire sa séquence dans le cadre d'une progression spiralaire permettra également au jury de comprendre comment le candidat fait travailler les notions aux élèves sur un cycle. Certains ont su exposer une progressivité d'acquisition des notions ciblées en évoquant rapidement des séquences sur d'autres niveaux. Cela a en général permis de bien consolider leur proposition.

Il arrive encore trop souvent que le jury se demande à la fin de l'oral de quelle manière le candidat occupe réellement le temps de son cours, car cela n'a pas été précisé lors de l'exposé ni durant l'entretien. Le déroulement de la séquence en plusieurs séances ne doit pas empêcher le candidat d'explicitier la manière dont il rythme la séquence, comment il la dynamise. Le candidat doit veiller à faire apparaître ces points lors de son exposé, afin que le jury comprenne la manière dont il accompagne les élèves vers les apprentissages. Les objectifs visés et les intentions pédagogiques et didactiques doivent autoriser un cours vivant, où les apprentissages visés sont construits de manière structurée et structurante.

Les compétences plasticiennes convoquées par les candidats lors de la séquence manquent souvent de précisions, par conséquent le candidat peut se servir de l'apport de références artistiques pour permettre à l'élève de se construire ses propres solutions plastiques pour répondre à la situation problème à laquelle il est confronté.

Le rôle du professeur d'arts plastiques est aussi de permettre aux élèves de distinguer ce qui est du ressort du champ des arts plastiques, ce qui définit une œuvre d'art ou une démarche de type artistique. Il est dès lors important d'être capable de distinguer ce qui relève du champ de l'art contemporain, du domaine des arts appliqués ou de l'artisanat.

Il appartient également aux candidats de se montrer précis sur l'emploi du terme « œuvre », terme clé tout en expliquant aussi son évolution au fil du temps. À l'heure où les images n'ont jamais autant circulé grâce aux différents outils de communication ou médias, il faut parfois savoir aller contre certaines représentations ou certitudes des élèves, et pour cela le professeur se doit de puiser dans des œuvres aussi bien contemporaines que plus anciennes pour faire comprendre les enjeux des questions artistiques. À ce titre, le candidat peut émettre la possibilité d'une rencontre réelle des élèves avec un artiste ou des œuvres par le biais d'une visite d'exposition ou d'un partenariat culturel.

Les projets interdisciplinaires permettent de travailler les compétences communes et de croiser les enseignements. Il est par conséquent attendu d'anticiper cette possibilité dans le cadre du concours. Les candidats sont invités à y réfléchir durant la préparation en fonction des enjeux soulevés et en ciblant des objectifs précis. Effectuer des hypothèses de projets permet d'enrichir la proposition.

Penser des possibilités d'interdisciplinarité c'est aussi s'inscrire dans les parcours et plus particulièrement le PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle), dans lequel le professeur d'arts plastiques a évidemment toute sa place. Au-delà de la dimension pédagogique, s'impliquer dans des partenariats permet de faire rayonner la discipline en dehors de la classe et de prendre sa pleine mesure dans la vie de l'établissement.

Certains candidats ont su enrichir leur proposition de séquence avec des hypothèses de partenariats et de projets interdisciplinaires qui étaient pertinents au vu des enjeux de la séquence proposée et en prenant appui sur les compétences du socle commun. À l'inverse d'autres n'ont pas évoqué ces possibilités ou alors de façon très subsidiaire, ce qui ne permet pas d'apprécier une posture dynamique et ouverte en dehors de la salle de classe.

6. Attester de connaissances, s'approprier une culture artistique

Comme cela est souligné dans les rapports précédents, les candidats de ce concours se doivent de posséder des connaissances variées qui couvrent tout le champ des arts plastiques : les reproductions d'œuvres sont de natures, de cultures et d'époques diverses. Les candidats qui se sont préparés en conséquence affichent des connaissances solides de la didactique des arts plastiques. L'emploi d'un vocabulaire adapté et clair donne certains gages aux membres du jury du potentiel du candidat à transmettre des savoirs.

Cette année encore des confusions ont été observées sur de nombreux termes de vocabulaire, qui donnaient notamment lieu à des problématiques floues ou formulées maladroitement. Ainsi par exemple, comment mettre en œuvre une séquence centrée sur la matérialité si l'on confond « matière » et « matériaux » ? Le champ des arts plastiques est constitué d'un vocabulaire spécifique de techniques, médiums, genres, processus, procédés mais aussi de termes précis qui ne peuvent souffrir d'approximations.

Ce qui peut être dit sur l'apport de références artistiques et culturelles peut être repris du rapport de jury de la session 2019 concernant cette épreuve :

« (...) L'apport de références est un temps fort et indispensable du cours d'arts plastiques. Précisons toutefois que c'est par commodité que nous nommons références les œuvres montrées aux élèves dans le cadre du cours d'arts plastiques : cette notion peut laisser penser à tort que certaines œuvres sont indiscutablement associées à un sujet donné, mais également, qu'un ensemble (supposé connu) d'œuvres constituerait le socle intangible des sources auxquelles nous puisons pour construire les sujets et pour penser les arts plastiques. Inversement, la notion d'œuvre de référence appelle un minimum de consensus : les œuvres présentées aux élèves ne peuvent systématiquement relever des goûts personnels de l'enseignant, ni de productions d'artistes méconnus, absents de la littérature professionnelle partagée.

« L'enseignant doit (...) organiser la rencontre de ses élèves avec les œuvres. Comment les présenter ? S'agit-il de reproductions, numériques ou sur support papier, ou des œuvres réelles dans une galerie d'établissement ou lors d'une visite de musée ? Comment s'assurer ensuite que les élèves se les approprient pour qu'elles fassent référence ? »

« D'autre part, même si cela relève de l'évidence, le candidat doit être capable de justifier du moment où il va présenter les références artistiques sans qu'elles soient modélisante pour la pratique des élèves : celles-ci peuvent aussi bien être analysées en fin de séquence, ou, être intégrées à des temps divers, agissant comme des impulsions pour relancer les élèves, ou reformuler certains prérequis. »¹⁹

Que ce soit lors de l'analyse, de la proposition pédagogique ou lors de l'entretien, le candidat peut convoquer des références artistiques qui tendent à élargir son propos et à expliciter sa pensée. Ces références doivent permettre de servir les objectifs de la séquence, d'ouvrir le champ de pratique induit mais aussi de démontrer les capacités à mettre en lien sa culture personnelle avec le dossier.

Les références artistiques doivent donc toujours être convoquées avec le dessein d'éclairer, d'ouvrir, de prolonger un apprentissage pratique et théorique de la part des élèves. Elles permettent au candidat

¹⁹ Extrait du rapport de jury du concours du capes interne et caer arts plastiques, session 2019, page 34.

de démontrer leur capacité à exploiter leur culture artistique, à établir des liens entre des œuvres variées, des contextes historiques et artistiques différents, mais aussi à dégager des caractéristiques communes.

L'apport de références artistiques est un moment clé du cours d'arts plastiques, il convient donc au candidat de se questionner sur les modalités de leur présentation aux élèves :

- Pourquoi convoquer une œuvre précise et avec quels objectifs ?
- Comment permettre la rencontre de ces œuvres et des élèves ?
- À quel moment du cours doit-on présenter des œuvres et comment les travailler avec les élèves ?

Les candidats doivent réfléchir aux enjeux de ces questionnements : montrer et analyser des reproductions d'œuvres avec des élèves doit se faire avec des objectifs précis qui serviront la pratique et aideront à ancrer les apprentissages. Nul besoin de noyer le cours de multiples références illustratives qui n'ouvriraient pas de possibilités supplémentaires aux élèves : il vaut mieux donc choisir avec soin des références artistiques qui serviront de leviers pour la réflexion et les apprentissages. Il s'agit par ailleurs de ne jamais perdre de vue que le cours d'arts plastiques doit s'articuler autour d'une pratique et que c'est bien celle-ci qui doit être au centre du dispositif.

7. Penser l'évaluation

La verbalisation et l'évaluation sont prépondérantes dans la construction d'un cours efficient. La verbalisation est une des spécificités de notre discipline car elle doit à la fois permettre aux élèves de formuler des opinions tout en respectant le point de vue de l'autre, mais aussi de lui faire prendre conscience des enjeux qu'il vient d'expérimenter au cours de sa pratique. Pour qu'elle ait lieu dans de bonnes conditions, il est essentiel de concevoir et d'anticiper le cadre et les conditions matérielles dans lesquelles elle aura lieu. Dans les propositions formulées par les candidats la verbalisation est trop souvent reléguée en fin de séquence, à un moment où les travaux sont terminés ou lors d'un temps d'exposition.

Certains candidats ont su utiliser cette composante pour faire émerger des questionnements au cœur des objectifs, et cela aussi bien durant des phases exploratoires, qu'au fur à mesure de l'avancée d'un réinvestissement final. Pour cela, il est important de pouvoir anticiper les questions. Le candidat doit montrer sa capacité à s'adapter, et à mettre en relief les différentes propositions des élèves, de manière à révéler la palette des possibilités ou de faire émerger des paradoxes. Une verbalisation se doit donc d'être anticipée par le professeur, qui pose en tant que responsable pédagogique le cadre de ce moment d'échange.

De même, l'évaluation permettra au professeur, mais aussi à l'élève de mesurer les acquis en cours ou maîtrisés et de se recentrer sur les objectifs. Si la plupart des candidats connaissent fort heureusement les compétences visées (plasticiennes, théoriques, culturelles), elles apparaissent souvent presque déconnectées de la séquence. Le professeur doit donc les rendre compréhensible et lisibles, voire visibles. Les élèves doivent en avoir connaissance tout au long de la séquence et pas seulement à la fin. Pour autant l'évaluation ne doit pas contraindre et prendre le pas sur la pratique : elle doit l'accompagner et lui permettre de voir où il se situe par rapport aux attentes et aux objectifs. Au candidat d'utiliser à bon escient, en les choisissant et en les priorisant, en articulation avec son dispositif, les différentes évaluations diagnostiques, formatives, sommatives et certificatives.

Les candidats ne doivent pas oublier de s'emparer du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui est trop rarement évoqué et surtout peu exploité. Lors de nombreuses

prestations, l'auto-évaluation est apparue trop souvent, comme le seul dispositif valide d'évaluation. Si cette modalité n'est absolument pas à bannir des pratiques éducatives, elle soulève tout de même de nombreuses questions. En effet, l'expertise de l'évaluation revient au professeur, car c'est lui qui en construisant sa séquence, a fait émerger une série d'objectifs dont il est le seul à pouvoir mesurer le niveau d'acquisition. L'auto-évaluation est un bon moyen pour permettre aux élèves d'avoir un regard critique sur leurs productions, mais elle ne doit pas se substituer aux regards et analyses du professeur. La phase d'évaluation est la conclusion de la séquence. Elle donne du sens à tout le dispositif et se doit d'être conçu spécifiquement pour cette proposition. Plaquer un type d'évaluation de manière systématique, révèle un manque de prise en compte des élèves et des situations élaborées.

Ainsi, ces composantes clés de la pédagogie et de la didactique se doivent d'être utilisées avec réflexion et discernement tout au long du déroulement de la séquence.

II. L'ORAL : PRESENTER, PARTAGER, CONVAINCRE

L'oral débute par la restitution, en 30 minutes, du travail effectué durant le temps de préparation de deux heures. Il doit faire émerger la transposition didactique, issue de l'analyse croisée du corpus documentaire proposé par le sujet. L'exposé, par le biais de son déroulement doit permettre aux membres du jury, de comprendre les choix opérés par le candidat. Les partis pris et les choix pédagogiques doivent être clairement formulés et justifiés.

1. Exploiter les différents temps de l'oral

Lors de la préparation une attention particulière doit être consacrée à la gestion du temps. En effet, un équilibre doit être trouvé entre l'analyse du dossier et la description de la séquence. Ainsi, les candidats veilleront à ne pas omettre certains aspects du dispositif au profit d'une analyse trop longue des documents.

Le déroulé de l'exposé doit laisser entrevoir au jury la capacité du candidat à rendre compte de sa capacité d'analyse et de réflexion mais aussi d'organisation : si le temps de préparation est court, il est bien entendu conseillé de s'entraîner à gérer son temps, afin de ne pas terminer de longues minutes avant la fin, ou de peiner à esquisser la proposition didactique pour avoir passé trop de temps sur l'analyse.

Si le jury comprend bien la difficulté de l'épreuve, les candidats doivent autant que possible exploiter au mieux le temps qu'il leur est imparti. Avoir un fil conducteur permet de ne pas oublier des éléments clés de la proposition. Certains ont su démontrer lors de leur exposé de réelles aptitudes d'orateur tout en faisant preuve de rigueur organisationnelle. Pour d'autres, l'exposé a laissé transparaître un manque évident d'entraînement. Il est donc grandement conseillé de se mettre en situation d'oral autant que possible, avec un public même de non-initiés, pour se confronter à cet exercice si particulier.

Un exposé trop court ou trop long peut être aussi être le résultat d'un débit de parole mal maîtrisé ; s'enregistrer pour trouver le ton et le tempo le plus juste peut être un atout pour le jour du concours.

L'exposé est aussi l'occasion de montrer au jury ses aptitudes à gérer aussi bien une préparation de cours qu'une restitution orale, et potentiellement bien sûr sa capacité à assurer un cours devant élèves.

Le candidat doit donc faire preuve de lucidité et de perspicacité dans ce qui va être exposé au jury, en se posant les bonnes questions :

- Qu'est-ce qui, dans la présentation orale est incontournable et servira mon propos, appuiera les réflexions et justifiera les choix opérés ?
- À l'inverse qu'est-ce qui est dispensable, tient de la description, du détail ou s'éloigne de la problématique dégagée ?

Le candidat ne doit pas oublier que l'entretien suivra la présentation orale, ce qui lui permettra de préciser son propos. Pour que l'exposé soit clair et pertinent, une organisation des notes réfléchie est indispensable : si chaque candidat peut avoir ses propres outils méthodologiques dans le cadre du concours, il faut penser à rendre le résultat du temps de préparation intelligible aussi bien visuellement qu'oralement. Nous recommandons également aux candidats de se garder un temps durant la préparation pour classer leurs notes afin de ne pas se perdre dans la gestion de ses feuilles durant l'oral, ce qui peut mettre en péril le bon déroulé de la démonstration ou afficher un manque d'organisation.

Comme dans une salle de classe, il est important de s'approprier l'espace que l'on occupe devant un public, et ce pour capter son attention. Chaque élément noté ou affiché au tableau doit être réfléchi par le candidat qui doit toujours se demander en quoi cela va permettre d'appuyer son propos : afficher sa problématique, les notions en jeu ou les critères d'évaluation peut avoir un intérêt certain, à condition que cela soit lisible pour le jury et proposé dans un bon rythme de présentation. Les grands formats mis à disposition ont parfois été utilisés à bon escient notamment lors d'affichage de croquis mettant en évidence des liens lors de l'analyse croisée ; a contrario certains mots clés étaient quelquefois accrochés sans que le candidat ait pensé à écrire de manière lisible et en se mettant à la place du jury spectateur. Il faut anticiper l'utilisation ou non des supports papiers mis à disposition pour l'épreuve : que faut-il écrire ? Faut-il utiliser de la couleur, des signes afin de mettre en valeur tel ou tel élément ?

Ce type de questionnement n'est pas anodin car des choix de présentation opérants serviront la démonstration.

2. Organiser son exposé

Il est important de structurer son propos afin de faire émerger les points clés de l'analyse, leur relation avec l'entrée de programme et le lien direct avec la séquence proposée. Il faut donc mettre en avant ce qui constitue le cœur de cette analyse croisée (quels questionnements plasticiens émergent de la lecture de ce corpus ?) ainsi que de la proposition pédagogique qui en est issue (à partir de la question soulevée, que veut-on réellement apprendre aux élèves ?).

Il est conseillé de suivre le déroulement suivant : analyse croisée des documents, puis problématique, puis proposition de la séquence qui en découle. Suivre un autre plan peut apparaître plus délicat, même si l'originalité n'est pas exclue, à condition de ne pas omettre les tenants et aboutissants de l'épreuve. L'exposé doit permettre au candidat de démontrer ses capacités à se servir des documents de manière explicite afin de construire une séquence de cours cohérente, s'appuyant sur les programmes officiels, ancrée dans une problématique et des objectifs ciblés. Lors de l'analyse du corpus, certains candidats ont lu l'intégralité de l'extrait textuel, si cela est fait d'une manière à appuyer des termes précis ou à faire vivre la citation, à montrer une approche sensible des œuvres, cela est à propos. Les candidats qui ont démontré d'emblée des capacités à définir et expliciter les notions et le vocabulaire clés du sujet,

ont déjà pu éclairer le jury sur un potentiel certain à expliquer ces termes à des élèves. À l'inverse d'autres candidats ne font pas la différence entre les notions et le vocabulaire, exposant très vite des confusions témoignant de bases théoriques qui restent par conséquent à consolider.

3. Témoigner de connaissances didactiques et artistiques

Nous recommandons aux futurs candidats de se constituer des outils personnels leur permettant d'approfondir aussi bien leurs connaissances des œuvres majeures de l'histoire de l'art mais aussi des techniques, outils, notions, termes clés des arts plastiques et bien entendu des programmes. Un travail de réactualisation des références culturelles citées est également nécessaire. Il est à noter que certains candidats aux parcours variés, ont fait montre d'une curiosité certaine et d'aptitudes à se former, aussi bien par eux même qu'en sollicitant des outils et plateformes académiques par exemple. Ces démarches sont à encourager et témoignent d'une réalité du métier de professeur dont la pratique doit évoluer tout au long de la carrière.

Si évoquer le contexte de sa situation personnelle et ses conditions d'enseignement peut permettre de justifier certains choix de la démonstration, le candidat ne peut toutefois pas axer sa démonstration principalement sur ce point. Il s'agit aussi de se projeter dans des conditions d'enseignement des arts plastiques dans le second degré, dans une situation « standard ». Le candidat jugera donc ce qu'il convient de livrer de sa situation personnelle d'enseignement afin d'éclairer son propos, tout en veillant à ce que cela n'enferme pas sa proposition : si cela est fait dans une argumentation permettant d'observer des choix porteurs au niveau de l'attention des élèves à profils particuliers par exemple, cela peut être justifié.

Il faut donc veiller à ne pas trop se réfugier dans ce que l'on connaît mais être aussi capable d'émettre des hypothèses dans d'autres contextes (ruralité, éducation prioritaire...). Certains candidats issus du premier degré ont réussi dès l'exposé à montrer une réflexion riche sur les attentes d'un cours d'arts plastiques au collège, alors que d'autres ont peiné à proposer des questions ouvertes et ont exposé des séquences se rapprochant davantage d'un simple exercice. Ces questionnements et hypothèses doivent donc être anticipés par les candidats.

4. Adopter une posture professionnelle

Nous rappelons que si le candidat doit démontrer sa capacité à enseigner, le jury ne peut faire office d'élève. Ainsi, que cela soit dans l'exposé ou dans la partie orale, le candidat doit garder en tête cet aspect afin de trouver la distance adéquate. Il est nécessaire d'adopter, et ce en toute circonstance, une posture dite professionnelle.

Dans le cadre de l'exposé, il est attendu des candidats de parler distinctement, avec un niveau de voix adapté et suffisamment fort, et en évitant le plus possible les tics de langage. Être capable de réguler son débit de parole est un atout, qui permet aussi de marquer quelques rapides temps de pause, afin de reprendre son souffle et prendre un peu de recul sur ce que l'on vient de dire. Si la majorité adopte une attitude adéquate, des postures parfois nonchalantes ou trop rigides ne sont pas adaptées à un oral de concours. Croire en sa proposition et ses choix peut aller de pair avec de l'écoute et de l'humilité comme l'ont montré plusieurs candidats.

Le positionnement vis à vis du tableau est important : montrer des éléments, souligner un mot clé, effacer une phrase et la reformuler par exemple, peuvent démontrer parmi d'autres initiatives des aptitudes à prendre possession de l'espace de classe. Il est normal d'argumenter ses choix et de devoir

les justifier, voire de réorienter son approche et d'ouvrir la proposition à une pratique réflexive ou au contraire de la resserrer pour se rapprocher d'enjeux enseignables et identifiables.

Si la capacité à utiliser le tableau peut permettre à l'exposé d'être plus rythmé et de démontrer des enchaînements logiques dans les questionnements, le candidat ne doit cependant pas perdre de vue le public, c'est à dire le jury. Ainsi lire ou regarder ses feuilles aimantés tout le temps de l'exposé ou écrire au tableau chaque nouvelle hypothèse de séquence lors de l'entretien en tournant le dos au jury durant de longues minutes, sont des postures à éviter. Au fil de l'oral, il est possible que certains points oubliés lors de la préparation sautent aux yeux du candidat, qui peut faire preuve d'adaptation et de réactivité en complétant à la marge sa proposition : le tableau peut alors à nouveau s'avérer utile pour avoir à vue tout ce que l'on a déjà dit et à l'inverse ce qui manque peut-être.

Les candidats à ce concours interne ont pour la plupart une certaine expérience de l'enseignement, l'objectif de l'exposé puis de l'entretien sera donc de démontrer au jury leurs capacités à communiquer un propos structuré qui est le résultat des deux heures de préparation. L'oral doit donc permettre au candidat d'attester et de confirmer les qualités attendues d'un enseignant, même en devenir, capable de s'exprimer de manière pertinente devant un public. Il faudra ainsi veiller à trouver le bon équilibre entre le contenu de la réflexion issu de la préparation et sa restitution orale : si le candidat a bien sûr le droit de s'appuyer sur ses notes, il lui est fortement conseillé de s'en détacher lors de la restitution et encore plus au moment de l'entretien où le jury attend de la réactivité.

Pour le jury il est important d'évaluer la capacité du candidat non seulement à exprimer son propos de manière efficiente lors de l'exposé, mais aussi de reformuler, préciser, ajuster et faire évoluer sa pensée pendant l'échange, sans perdre ses moyens, comme il devra le faire devant une classe.

Pour ce faire le candidat doit veiller à communiquer sa vision de la pratique enseignante, aussi bien dans la didactique proposée que pédagogiquement. À la fin de l'exposé et de l'entretien, le jury doit avoir une idée précise de la manière dont sont envisagées les différentes composantes d'un cours d'arts plastiques : la mise au travail des élèves, le dispositif proposé dans l'espace de la classe, le rythme des séances, la place des références, l'accompagnement personnalisé, la verbalisation, la différenciation et bien entendu la place de l'évaluation des compétences travaillées, qui apparaissent souvent trop subsidiaires pour de nombreux candidats. La cohérence de toutes ces composantes doit permettre une pratique active et pertinente de la part des élèves, ce qui doit toujours être au cœur de la réflexion des candidats.

5. Faire preuve d'écoute, de recul, de réactivité

La plupart des candidats sont ouverts au dialogue et le temps de l'entretien est parfois aussi un moment où la séquence proposée va être questionnée et où celui-ci sera amené à justifier ou remettre en cause certains choix afin d'approfondir sa proposition. Ce dernier temps de l'épreuve va permettre au candidat d'éclaircir et d'élargir son propos.

Nous précisons que ce moment est crucial et que le jury ne cherche pas à tendre des pièges, mais à conduire les candidats dans une réflexion évolutive qui appelle une prise de recul nécessaire. Cela afin de soulever le potentiel et surtout pour compléter ou expliciter des éléments manquants durant l'exposé. Il est important d'avoir en tête qu'une situation d'évaluation orale diffère totalement de celle d'un écrit. Si dans une copie le correcteur peut revenir en arrière afin de préciser un point qui lui semblerait confus lors d'une première lecture, à l'oral cela n'est pas possible. Les imprécisions restent en suspens et demandent à être reformulées lors de l'entretien.

Les questions du jury servent à révéler ce qui n'a pas été dit dans l'exposé, ou ce qui est sous-jacent. Elles permettent de donner du sens aux choix, ou d'en faire apparaître les lacunes qui permettraient au candidat de rebondir en modifiant les aspects les moins intéressants de sa proposition ou en dégagant des axes peu abordés mais bien présents dans le dossier analysé, pour enrichir la séquence. Dans ces moments de l'entretien, une remédiation pertinente du dispositif démontre une capacité d'adaptation certaine de la part des candidats brillants, là où la plupart ont peiné encore cette année à faire évoluer leur proposition, témoignant d'un manque de maîtrise ou d'un trop grand état de stress.

Si des choix et des partis pris doivent bien sûr être rendus visibles, il est attendu des candidats de faire preuve de recul et d'être capable de remettre en question leurs propositions, ce que le jury sera évidemment à même de juger lors de l'entretien, et qui pourra amener le candidat à densifier sa proposition et à la rendre peut-être plus efficiente. L'exposé est aussi le moment pour le candidat de faire part de ses doutes ou de revenir sur certains choix effectués lors de la préparation : non pas dans une posture d'échec mais dans le souci de montrer une pensée en mouvement, dynamique, capable de s'adapter et d'évoluer toujours au service des enjeux définis.

Lors des questions, peu de candidats ont su se saisir des parcours éducatifs alors que ceux-ci peuvent permettre d'élargir la proposition vers l'interdisciplinarité ou le partenariat, autant qu'à exposer la vision du candidat de la place des arts plastiques dans un établissement. Plus inquiétant encore, certains ont montré de réelles carences concernant les compétences du socle commun.

Tout comme l'évaluation, la prise en compte de ces éléments institutionnels, ainsi que leur inscription dans une progression, se doit d'être réfléchie et justifiée au regard des objectifs visés. Cette réflexion permet d'ancrer l'enseignement des arts plastiques dans une dynamique éducative et de faire rayonner la discipline au-delà des portes de la classe. Il est donc primordial pour de futurs enseignants de s'approprier et de maîtriser ces cadres institutionnels.

Les jurys sont bien conscients que la situation de concours provoque de la tension et de l'anxiété, et que tous les candidats ne sont pas égaux dans la maîtrise de cet aspect. Il convient de prendre en compte ce contexte particulier, de marquer des temps de pause, de prendre du recul sur ce que l'on vient de dire, sans chercher l'assentiment du jury qui reste neutre.

6. Les spécificités de l'épreuve orale en visio-conférences

Au vu du contexte sanitaire exceptionnel de la session 2021, il a été proposé aux candidats admissibles issus des académies des Départements d'Outre-Mer de passer l'épreuve orale d'admission en présentiel en métropole, ou à distance par visio-conférence dans le rectorat dont ils dépendaient.

Si cela n'a concerné que quelques candidats (sept candidats ont fait ce choix cette année), la passation de cette épreuve à distance depuis les rectorats d'origine, dans le respect des règles sanitaires et selon un protocole strict, était une première dans le cadre de ce concours interne et mérite donc un retour sur certaines spécificités observées.

Le candidat dispose des mêmes conditions matérielles qu'en présentiel (une table, un support pour écrire et accrocher, des papiers grands formats et feutres si besoin), la différence majeure étant la mise à distance avec le jury, visible à travers un écran. Si les candidats ont réussi dans l'ensemble à se faire comprendre sans souci majeur, certains conseils sont à noter en cas d'éventuelle reconduction de cette proposition lors de futures sessions. Chaque candidat doit veiller à parler distinctement et à se

positionner de manière à ce que le jury puisse apprécier à la fois sa présence, son occupation de l'espace mais également sa posture.

Les candidats sont dépendants du placement de la caméra par les équipes techniques ; en général le point de vue frontal ou en légère plongée a été privilégié. Il est conseillé d'anticiper un minimum ces contraintes visuelles durant la préparation : par exemple si l'on souhaite afficher des informations au tableau ou sur des feuilles, il convient de s'assurer d'avoir écrit en caractères assez importants pour que cela soit lisible de loin et se préparer à se déplacer le cas échéant de façon à ce que le jury puisse lire ce qui est écrit.

Il est conseillé au candidat de se situer en plan taille, voire en plan moyen, de se déplacer si besoin, mais moins qu'en présentiel pour ne pas sortir du champ de la caméra ce qui serait problématique. Il faut veiller à ne pas rester longtemps trop près de la caméra quand on approche une feuille afin de ne pas créer de problèmes de mise au point.

Les candidats ne sont pas en présence physique directe du jury ; il leur faut donc garder à l'esprit toute la durée de l'épreuve que le jury les écoute et les observe très attentivement, il faut donc en tant que candidat, se comporter comme en présentiel en regardant les membres du jury le plus souvent possible, donc en fixant la caméra. Il ne faut pas que cette interaction par écran donne lieu à des monologues lors de l'entretien où le candidat en oublierait presque le jury.

De la même manière le candidat doit se montrer attentif aux signes et demandes afin que tout se déroule de façon fluide, tels qu'une demande de parler plus près du micro s'il y en a un par exemple, ou de s'approcher de la caméra, ou la prise en compte notamment des remerciements rapides indiquant le passage à une autre question par exemple.

Il faut aussi prendre conscience que le moindre geste sera vu et qu'il faut donc anticiper un minimum ce qu'on décide de montrer dans le champ de la caméra. La gestion des temps de pause apparaît plus courte sous ce format d'épreuve, l'interaction par écran donnant paradoxalement moins de place aux silences, que cela soit de la part du candidat ou du jury. La réactivité du candidat est donc sollicitée, au même titre qu'en présentiel.

La question de la posture et de la gestuelle, même épurée et contrainte au cadre de la caméra, peut donc s'anticiper par, pourquoi pas, des entraînements donnant lieu à des enregistrements. Cela permettrait par exemple de limiter des gestes parasites, visibles à la caméra d'une salle de visio-conférence. En dehors de ces points relatifs à la préparation et à la posture, le déroulement de l'épreuve et ses attentes sont identiques à un oral en présentiel.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

ARDOINO Jacques (2000), *Les avatars de l'éducation : problématiques et notions en devenir*, PUF.

ARDOUIN Isabelle sous la direction de Michel DEVELAY, « Du dessin aux arts plastiques » dans *Savoirs scolaires et didactique des disciplines*, une encyclopédie pour aujourd'hui, ESF, 1995.

ASTOLFI Jean-Pierre et DEVELAY Michel (2013), *La didactique des sciences : « Que sais-je ? »*, n°2448.

BACHELARD Gaston (1986), *La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychologie de la connaissance objective*, Paris, Vrin, collection « Bibliothèque des textes philosophiques ».

CHANTEUX Magali (1994), *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan Université.

CHEVALLARD Yves (1991), *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*, La pensée sauvage.

CLÉMENT Catherine et KRISTEVA Julia (1998), *Le Féminin et le sacré*, Paris, Stock.

COHN Danièle et FIEDLER Konrad (2008), Deuxième édition, *Sur l'origine de l'activité artistique*, Paris, Ed. Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure,

DARCOS Xavier (2000), *L'Art d'apprendre à ignorer*, Paris, Plon, collection « Tribune libre ».

DARRAS Bernard (1996) *Au commencement était l'image, Du dessin de l'enfant à la communication de l'adulte*, Paris, ESF.

DE MEREDIEU Florence (2017), *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne*, éditions LARRONS.

DEVELAY Michel (1992) *De l'apprentissage à l'enseignement*, Paris, ESF.

DEWEY John (édition de 2010), *L'art comme expérience*, Gallimard.

DUCROS Pierre et FINKELSTEIN Diane (1987), *L'École face au changement : innover, pourquoi ? Comment ?*, CRDP de Grenoble.

GAILLOT Bernard-André (1997), *Arts plastiques, éléments d'une didactique critique*, Paris, Presses universitaires de France.

GAILLOT Bernard-André (1991), « Enseigner les arts plastiques par l'évaluation », *Cahiers pédagogiques*, n° 294, mai.

GALDIN Pierre-Jean (2001), « Des arts plastiques aux arts visuels : les mutations à venir », propos recueillis par *In situ*, n° 10, juin, CRDP des Pays de la Loire.

HAMELINE Daniel, *Les objectifs pédagogiques en formation initiale et continue*, ESF, Paris, 1983.

JOLY Martine (2016), *Introduction à l'analyse de l'image*, Arman Colin

JOLY Martine (2016), *L'image et les signes*, Arman Colin.

L'Art pour quoi faire (2000), *à l'école, dans nos vies, une étincelle*, n° 195, collection « Mutations, Autrement.

L'Enfant vers l'art, une leçon de liberté, un chemin d'exigence, n° 139, collection « Mutations », Autrement.

MEIRIEU Philippe (2000), *L'École mode d'emploi : des méthodes actives à la pédagogie différenciée*, Paris, ESF, collection « Pédagogies ».

MEIRIEU, Philippe (1999), *Apprendre... oui mais comment ?* Paris, ESF, collection « Pédagogies ».

MICHAUD Yves (1999), *Enseigner l'art*, Nîmes, Chambon.

PERRENOUD Philippe (1998), *L'évaluation des élèves, De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages*, De Boeck.

ROUX Claude (1999), *L'Enseignement de l'art : la formation d'une discipline*, Nîmes, Chambon.

SCHUBAUER-LEONI Maria-Luisa (2007) Un modèle de l'action conjointe professeur – élèves : les phénomènes didactiques qu'il peut/doit traiter, dans Gérard Sensevy et Alain Mercier, *Agir ensemble, l'action didactique conjointe du professeur et des élèves*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

EXEMPLES DE SUJETS

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2021

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- une question appuyée sur un point du programme
- des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour la dernière année de cycle 3, à partir du point de programme suivant :

« **La matérialité et la qualité de la couleur** : la découverte des relations entre sensation colorée et qualités physiques de la matière colorée (pigments, substances, liants siccatifs...), des effets induits par les usages (jus, glacis, empâtement, couverture, aplats, plage, giclure...), les supports, les mélanges avec d'autres médiums ; la compréhension des dimensions sensorielles de la couleur, notamment les interrelations entre quantité (formats, surface, étendue, environnement) et qualité (teintes, intensité, nuances, lumière...).

*Extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 3).
Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O du 24-11-2015 et au BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 3, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 3

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Sophie Calle, Le régime chromatique – dimanche : orange, rouge, blanc vert, jaune et rose, 1997, sept photographies couleur encadrées, sept menus sur présentoirs, une étagère, un livre encadré, Galerie Perrotin, Paris.

Document 2 :

Jacques-Joseph Tissot, *Portrait d'une jeune femme en veste rouge*, 1864, 124X99,5cm, Musée d'Orsay, Paris.

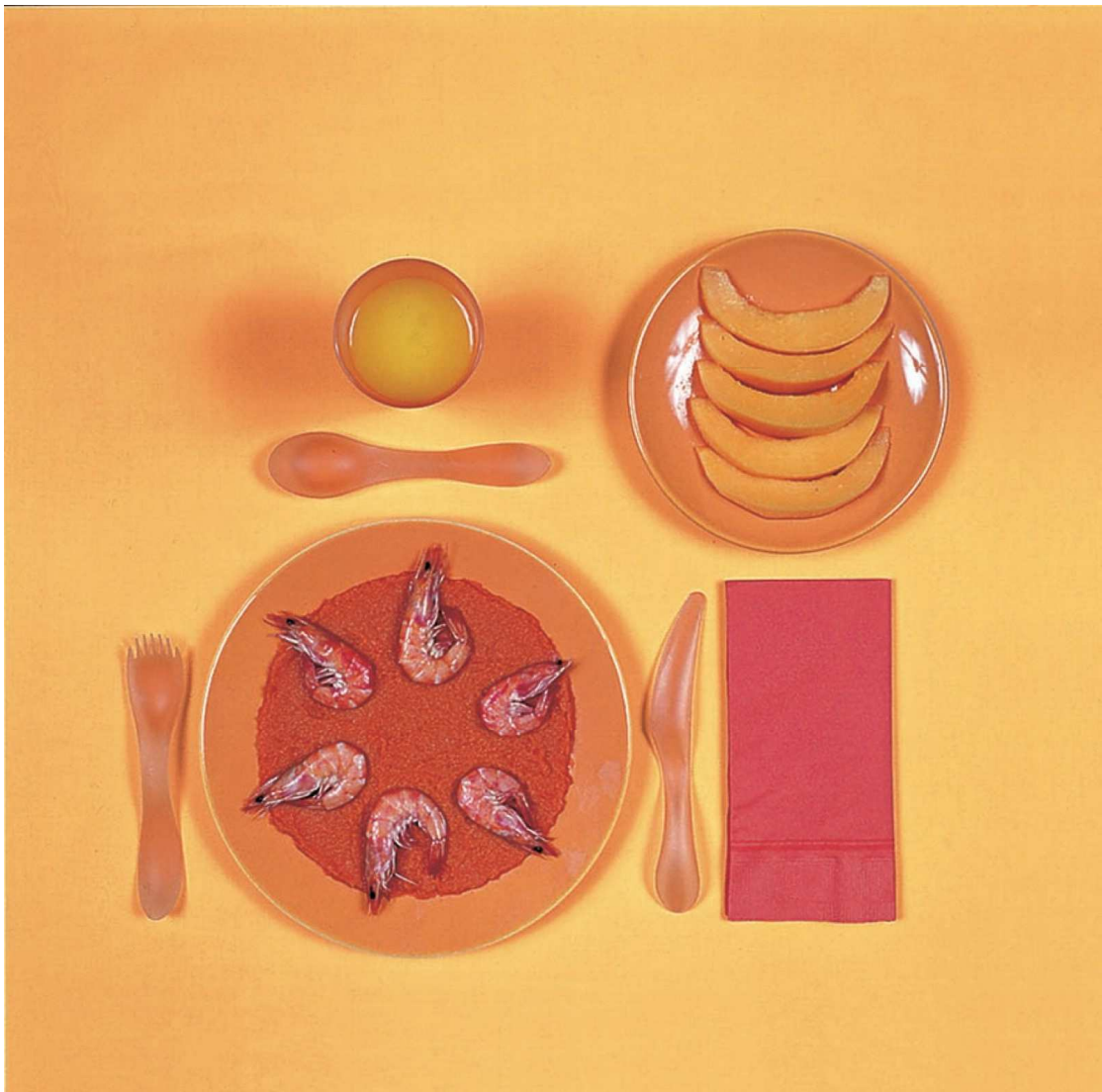
Document 3 :

« On trouve rarement dans la peinture une œuvre en noir et blanc. Quelques œuvres de Polydore nous en fournissent des exemples ; ainsi que nos estampes et nos eaux-fortes. Ces catégories, dans la mesure où elles traitent de formes et d'attitudes, sont estimables ; seulement elles sont peu plaisantes à l'œil du fait qu'elles sont le produit d'une extrême abstraction. Lorsque l'artiste se laisse guider par son sentiment, aussitôt la couleur apparaît. »

GOETHE, *Traité des couleurs*, 1883, traduit par Henriette Bideau, Paris, Triades, 1975, p 251-252.



Document 1



Document 1 (détail)



Document 2

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2021

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- une question appuyée sur un point du programme
- des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour la dernière année du cycle 4, à partir du point de programme suivant :

‘‘ La matérialité de l'œuvre ; l'objet et l'œuvre

- La matérialité et la qualité de la couleur : les relations entre sensation colorée et qualités physiques de la matière colorée ; les relations entre quantité et qualité de la couleur.’’

*Extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4).
Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O. du 24-11-2015 et au BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 4, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 4

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Henri MATISSE, *La Desserte : harmonie en rouge*, 1908, Huile sur toile, 180 x 220 cm.
Musée de l'Hermitage, Saint-Pétersbourg, Russie.

(Document extrait du site du Musée de l'Hermitage :

<https://www.hermitagemuseum.org/wps/portal/hermitage/digitalcollection/01.+paintings/28389>)

Document 2 :

Wolfgang LAIB, *Sifting hazelnut pollen* (Pollen de noisetier), 1992, 6,30 X 5,40 m.

Courtesy Sperone Westwater Gallery, New York, MoMA The Museum of Modern Art, New York, États-Unis.

(Document extrait du site du MoMA : <https://www.moma.org/calendar/exhibitions/1315>)

Document 3 :

« La couleur occupe dans la peinture la même place que le geste ou la voix dans l'éloquence : un lieu d'où le visible risque d'échapper au discours. »

Jacqueline LICHTENSTEIN, *La couleur éloquente - Rhétorique et peinture à l'âge classique*, Ed. Flammarion - Champs, 1999, p14.



Document 1



Document 2